



**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER**

**DU**

**VENDREDI 4 JUILLET 2025**

**Parmi les membres du Conseil, étaient présents :**

Représentants de l'administration

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président de l'Université

Collège A dit «des Professeurs des universités» :

Mme BERGÈS Karine

Mme GARRIGUE-ANTAR Laure

M. GILBERT Simon

Mme LANGLOIS Valérie

M. MOHAMMED Samer (parti à 12h28)

Mme VILLANUEVA Maria-Graciela

Collège B dit «des autres enseignants» :

M. ALIX Sébastien-Akira

M. BARBOT Benoit

Mme CHEVALIER Vèrène

Mme GOFFIN Angélique

Mme GUILLIN Amélie

M. LEVREL Lucas

M. THAUVRON Arnaud

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme FLEURY Murielle

M. LACHENY Claude

M. VALLÉE Benoît

Collège dit «des usagers» :

Mme GAUCHER Andréa

Mme LAHMAR CHERIF Ymene

Mme GROISARD Romane

M. OCCANSEY David

M. DUCLOIX Simon

Collège dit «des personnalités extérieures» :

- M. HEBBRECHT Thierry
- M. SIMON-DECK Sylvie
- M. PLANCHON Thomas (parti à 12h40)

**Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :**

Collège A dit «des Professeurs des universités» :

- M. GRIMA François (procuration donnée à Mme BERGÈS)
- M. MOHAMMED Samer (procuration donnée à Mme BERGÈS à partir de 12h28)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie (procuration donnée à M. LACHENY)

Collège dit «des usagers»

- M. TAGRI Adil (procuration donnée à Mme LAHMAR CHERIF)
- M. EVANO-DECROIX Gabriel (procuration donnée à Mme GAUCHER)

Collège dit «des personnalités extérieures» :

- Mme BEAULNES-SERENI Nathalie (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)
- M. DARRIBÈRE Jérôme (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

**Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :**

- M. BERNARDINO Amilcar, VP CA
- Mme CASTELAIN Marion, Directrice adjointe en charge des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et vacataires
- M. CHELGHOUM Lounès, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
- Mme DACOSTA Hélène, Directrice de la direction des affaires financières
- Mme DUROU Hélène, Agent comptable
- Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry
- M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

Mme GARAPON Marie, Directrice Générale des Services

Mme GOURNAY Lucie, Directrice de l'UFR LLSH

Mme GROS Karine, Chargée de mission, Vice-Présidente Politique Handicap

Mme RENAUT Sophie, Directrice de l'INSPÉ

Mme RUBENS Lolita, VP Responsabilité Sociétale de l'Université

M. SCHWELL Martin, VP Europe

M. SECK Amadou, Responsable du Pôle Achat

M. SEBAG Julien, Représentant du Recteur de l'Académie de Créteil,  
Chancelier des universités

M. VIDEAU Yann, Directeur de la FSEG

## SOMMAIRE

<b>1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT .....</b>	<b>7</b>
1.1 Point d'information du Président de l'université .....	7
<b>Points soumis à discussion .....</b>	<b>15</b>
<b>1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT .....</b>	<b>15</b>
1.1 Approbation du projet de convention de coordination territoriale (CCT).....	15
1.2 Présentation du Schéma directeur du handicap .....	25
<b>2. VIE INSTITUTIONNELLE.....</b>	<b>29</b>
2.1 Élection d'un membre du collège des personnalités extérieures élues du Conseil d'administration — 1 représentant des organisations représentatives des salariés .....	29
<b>3. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES .....</b>	<b>32</b>
1.2 Approbation des conditions de retour à l'équilibre financier .....	32
1.3 Approbation du budget rectificatif au budget 2025 .....	39
1.4 Approbation de la lettre d'orientation budgétaire relative au budget initial 2026 .....	46
1.5 Approbation du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables .....	50
<b>2. RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>55</b>
2.1 Approbation de la campagne d'emplois enseignants et enseignants- chercheurs pour l'année 2026.....	55
2.2 Régularisation CE 2025 — approbation de la mise au concours PR d'un poste en section 91 (section de santé) — profil : Kiné – accordé en transformation dans le cadre de la révision des effectifs Santé 2025 — fil de l'eau.....	59
2.3 Approbation de la délocalisation des activités de l'INSPÉ actuellement implantées sur le site de Saint-Denis vers les locaux du CNAM .....	65
<b>Points non soumis à discussion .....</b>	<b>77</b>
<b>1. FORMATION ET RECHERCHE.....</b>	<b>77</b>
1.1 Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires (3ème vague).....	77

<b>2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES .....</b>	<b>77</b>
2.1 Approbation des admissions en non-valeur .....	77
<b>3. RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>79</b>
3.1 Approbation des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives (PCA) et à la prime pour responsabilité pédagogique (PRP) pour l'année universitaire 2025-2026 ainsi que des taux minima d'attribution de ces primes (2nd degré et HU) .....	79
3.2 Approbation du correctif apporté à la charte du temps de travail .....	79
<b>4. CONTRATS ET CONVENTIONS.....</b>	<b>80</b>
4.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université .....	80
<b>5. QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>80</b>

*La séance débute à 9h34.*

## **1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

### **1.1 Point d'information du Président de l'université**

**LE PRÉSIDENT** — L'élection qui a eu lieu il y a trois ans portait sur un mandat de quatre ans pour les élus qui y ont participé. Il y aura donc un certain nombre d'actions à venir. J'y reviendrai tout à l'heure, notamment dans le cadre du calendrier.

Sur le plan personnel, ce que je peux vous dire, c'est que j'ai passé des années fantastiques à l'université. Je pense que cette université a désormais retrouvé pleinement son identité. Cette identité a toujours été celle de l'ascenseur social, mais elle s'est affirmée.

Cet ascenseur social repose sur l'apprentissage, la professionnalisation, et donc sur un travail mené avec l'ensemble des acteurs ayant participé à cette université et à cette dynamique. Cette dynamique s'est aussi construite grâce au contact, à la confiance établie avec les acteurs territoriaux, ainsi qu'à la réussite d'un certain nombre de PIA. Je ne suis pas, pas plus que vous, un fanatique des appels à projets, de cette dynamique de l'État, de mettre en concurrence les universités via les appels à projets. Je l'ai d'ailleurs exprimé à plusieurs reprises. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un véritable service public et d'une subvention à la hauteur d'une université territoriale et identifiée sur les réussites étudiantes et pour la recherche, et plus particulièrement la très grande recherche.

Nous figurons aujourd'hui dans les meilleurs classements, dans les 2 % des meilleures universités mondiales, ce qui est une grande fierté. Bien sûr, il reste des progrès à faire, notamment en matière d'organisation des services, mais il faut reconnaître que beaucoup de choses ont été accomplies. Nous avons mieux « staffé » les choses, nous avons diffusé la science via le label Science avec et pour la société. Le projet Erasme se diffuse désormais, prend de la voilure et s'approprie également des choses.

Je tiens à adresser un grand coup de chapeau à tous les acteurs qui ont contribué à cette réussite, à commencer par les étudiantes et étudiants. J'ai réellement apprécié cette dynamique étudiante. À l'UPEC, nous pouvons être fiers d'avoir des étudiants et étudiantes particulièrement engagés, que ce soit

pour leur université, au niveau national ou international, notamment dans le cadre de l'alliance européenne Aurora. Ce sont aussi des étudiants investis dans la transformation de leur université. Sur ce point, je pense que nous avons réussi. Je remercie bien sûr Andréa Gaucher, qui a joué un rôle important en tant que vice-présidente étudiante, ainsi que toute l'équipe. Je suis convaincu que la nouvelle équipe participera également activement à cette transformation.

L'UPEC est une université résolument tournée vers la réussite étudiante. Vous avez, en tant qu'élus étudiants, un rôle majeur à jouer pour continuer à transformer cette université, notamment à travers le parlement et d'autres actions. Nous avons placé les étudiants «au centre du village», comme on dit, et il est essentiel qu'ils soient positionnés pour impulser un changement vers plus d'équité et une réduction accrue de la précarité. Beaucoup d'initiatives ont vu le jour, notamment en matière d'accueil des étudiants internationaux, pour lequel des améliorations significatives ont été apportées.

Je tire un grand coup de chapeau, donc, aux étudiants. Pour moi, c'est un bénéfice formidable. J'ai un certain âge, mais je vous rassure, je suis en pleine forme : j'ai encore récemment gravi des cols dans les Pyrénées, par forte chaleur, ce qui m'a rassuré sur ma condition physique!

Il y a réellement une dimension intéressante capable d'actionner les transformations dans cette université. Coup de chapeau également à tous les enseignants et enseignants-chercheurs qui ont participé à cette aventure. Nous pouvons être fiers de la diversité et de la qualité de notre corps enseignant, engagé dans toutes les dimensions : la recherche, la formation, l'action sociale, mais aussi la diffusion et l'accompagnement.

Nous avons beaucoup œuvré en faveur des sciences humaines et sociales. Grâce à une action politique, mais aussi des services, nous avons connu de belles réussites : projets Erasme, festivals d'histoire populaire, événements autour des femmes écrivaines, etc. Nous avons bien travaillé, fait progresser les choses ensemble.

Je donne un grand coup de chapeau aussi à tous les collègues, tous les services, techniques aussi, aux organisations syndicales. Je pense que nous avons bien travaillé, bien progressé ensemble. Bien sûr, il reste beaucoup à faire, mais l'UPEC est aujourd'hui un lieu où il fait bon vivre, avec un climat de valeurs partagées — malgré, évidemment, des divergences parfois sur les

façons de voir les choses. C'est normal et cela fait partie de la vie démocratique.

Un petit pot aura lieu tout à l'heure, comme une sorte de clôture de fin d'année. Pour ma part, je retourne bêcher mon jardin, c'est-à-dire à ma vie universitaire en tant que professeur des universités en médecine, tout en continuant de soigner les patients que je n'ai jamais abandonnés, et qui, depuis plus de 40 ans, sont ma plus grande joie et ceux qui me disent le plus « merci ».

Quelques éléments à aborder encore : le point Saint-Denis, par exemple. J'ai vu que certaines personnes présentes sont préoccupées à juste titre. J'ai demandé qu'elles puissent s'exprimer en début de conseil d'administration, dans le cadre d'une délégation. Nous voterons ensuite. J'ai œuvré depuis le début de mon mandat pour que nous puissions déménager vers un lieu correct pour les formations, notamment pour le professorat des écoles et l'enseignement professionnel.

Nous avons signé hier une convention avec le CNAM, permettant d'asseoir une convention large et d'affiner certains aspects du projet. Il s'agit d'un bâtiment appartenant à l'État, qui fera l'objet d'une affectation à l'UPEC dans le cadre du projet global avec le CNAM. Les choses ont bien avancé. Il reste des éléments techniques à régler, mais l'aspect administratif semble désormais bien calé. Isabelle Prat, rectrice déléguée, est pleinement mobilisée, tout comme le ministère.

Tout le monde s'accorde à dire qu'il est pertinent de partir dans les locaux du CNAM. Ce sont des locaux, me semble-t-il, nettement plus beaux, mais aussi bien plus accessibles que ce qui est proposé actuellement.

Par ailleurs, une motion sera soumise au vote. Je souhaite m'exprimer brièvement à son sujet. Elle a été discutée en CFVU, elle a été retenue, et je rappelle qu'il avait été convenu d'en discuter au sein du Conseil académique (CAC), plutôt que de l'aborder de manière précipitée. En effet, une telle motion engage de nombreuses personnes, dont certaines ont des sensibilités ou des positions politiques qu'elles ne peuvent pas toujours exprimer librement.

Cela ne signifie en rien qu'elles ne soutiennent pas la cause de Gaza, mais tout simplement qu'elles ne sont pas, en l'occurrence, en position de voter. Le Conseil n'a pas vocation à se prononcer sur tout. Le Conseil d'Administration (CA), en revanche, peut adopter certaines mesures concrètes, notamment en

matière d'accueil des étudiantes, des étudiants et des enseignants-chercheurs venus de Gaza.

C'est d'ailleurs ce que nous faisons déjà, puisque trois étudiantes originaires de Gaza doivent arriver prochainement. Un travail conséquent a été réalisé à ce sujet avec le Réseau Université Sans Frontières, et je m'en félicite. Je tiens également à saluer l'implication des équipes ayant contribué à cette démarche. Nous sommes d'ailleurs en discussion pour accueillir une enseignante-chercheuse de Gaza. Ce sont des actions concrètes, et je les soutiens pleinement. J'ai aussi personnellement soutenu la tenue de colloques à caractère académique portant sur la Palestine ou l'État palestinien, dès lors qu'il s'agissait de manifestations scientifiques.

En revanche, je pense qu'il y a un certain nombre de sujets sur lesquels le CA ne peut pas se prononcer. Je suis favorable à certaines actions académiques, mais opposé à d'autres, notamment lorsqu'il s'agit de soutenir explicitement la création de l'État palestinien. Cela relève d'une opinion personnelle, qui ne doit pas être exprimée au nom d'une instance universitaire. Le CA n'a pas pour rôle de se positionner sur ce genre de question.

Je suis également fermement opposé au boycott d'universités, qu'elles soient israéliennes ou d'un autre pays. Je ne voterai donc pas en faveur d'une motion allant dans ce sens.

Je souhaite également mettre à l'aise les collectivités, certaines villes notamment, qui se sont montrées très réservées à ce sujet. Je ne les citerai pas, mais toutes les collectivités engagées à nos côtés ont clairement exprimé leur souhait de ne pas être associées à un tel vote. Il me semble donc essentiel de clarifier ce point : il n'y aura pas de vote impliquant des personnalités extérieures qui ne concernent pas la vie universitaire. J'ai reçu plusieurs appels à ce sujet. Nous excluons d'emblée tout positionnement qui n'a pas de sens aujourd'hui dans le cadre d'un débat qui se ferait ailleurs, et non dans une université. Nous reviendrons sur la motion en fin de séance. Il sera bien sûr possible de s'exprimer brièvement à titre liminaire, mais je propose de ne pas y consacrer trop de temps.

Je vais également proposer aux collègues de Saint-Denis de prendre la parole. Une délégation s'exprimera pour présenter sa position. Nous avons déjà eu de nombreux échanges, notamment avec les collègues de Saint-Denis, nous avons aussi travaillé sur ce sujet en CSA. Il me paraît donc tout à fait logique de leur laisser la parole à ce moment-là.

Y a-t-il des éléments à ce stade de la discussion, avant que nous écoutions les collègues?

**M. LEVREL** — À propos de motion, je voudrais vous informer d'une évolution très récente. Le gouvernement a ajouté, à la dernière minute, à l'ordre du jour du CNESER et du comité social ministériel, un projet de loi sur la modernisation et la régulation de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). L'objectif est vraisemblablement de le faire passer au Parlement avant le 11 juillet. Le calendrier est donc extrêmement resserré.

Ce projet de loi contient plusieurs éléments préoccupants. Il prévoit notamment que le recteur pourrait, sans avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), retirer des accréditations de formation, sur simple avis du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). Or, le Hcéres est nommé par le ministère, tout comme le recteur. Cela signifie que le pouvoir de suppression de formations reposerait exclusivement entre les mains du ministère.

Le texte ouvrirait également la possibilité pour des établissements privés de délivrer eux-mêmes des titres universitaires, ce qui constituerait une véritable révolution dans le modèle français d'enseignement supérieur. Il déléguerait aux recteurs et rectrices le pouvoir de nommer seuls certains directeurs et directrices au sein des universités, sans concertation.

Enfin, il prolonge de cinq ans les expérimentations des établissements publics expérimentaux, sans qu'aucun bilan n'ait été tiré du fonctionnement, en particulier sur le mélange potentiellement problématique entre acteurs publics et privés. Il est difficile de rédiger une motion rapidement, mais le contenu de ce projet de loi est suffisamment grave pour justifier une réaction rapide.

**M. VALLÉE** — S'agissant de la dotation des universités, ces opérateurs seraient désormais attribués à 100 % sous forme de contrat d'objectifs et de moyens COMP, y compris la masse salariale.

**LE PRÉSIDENT** — C'est 100 % de COMP, autrement dit, chaque ligne budgétaire devrait être justifiée, ce qui est assez ahurissant à mon sens. Nous avons aussi appris que les budgets ne seraient pas augmentés, et que la loi de

programmation de la recherche (LPR) ne serait plus revue. Nous sommes donc dans une situation politique nationale qui, selon moi, s'éloigne des priorités réelles. La priorité doit être l'accompagnement des étudiantes et étudiants. Il est également question de mettre en place des frais d'inscription différenciés pour les étudiants étrangers, ce à quoi je suis opposé, dans le but d'augmenter les ressources des universités. Le risque est que les universités soient mises en concurrence et invitées à faire payer leurs étudiants pour combler leurs déficits, hors de tout cadrage national. Je m'oppose donc fermement à cette logique.

Je pense qu'il est nécessaire aujourd'hui de permettre à des étudiants et étudiantes d'accéder à l'université. Certains s'interdisent encore d'y aller; or, c'est précisément l'inverse qu'il faut encourager.

Par ailleurs, une étude d'impact a été réalisée concernant l'UPEC et son impact socio-économique. Bien sûr, on peut en discuter les modalités, mais le résultat est clair : l'impact sur notre vaste territoire est estimé à deux milliards d'euros. L'université n'est donc pas un coût, c'est une recette pour un territoire. Sur ce point, je suis d'accord avec toi, Lucas. Je ne sais pas s'il est possible de rédiger quelque chose à ce sujet. C'est compliqué, mais pourquoi pas.

À moins qu'il y ait d'autres questions liminaires, je vous propose de faire entrer nos collègues, pour éventuellement les libérer. Ce serait bien. On va peut-être les faire entrer tout de suite.

**Mme BLUM** — Merci de nous donner la parole. Je suis Joëlle BLUM, élue au conseil de l'INSPE pour la liste intersyndicale, et nouvelle secrétaire de la F3SCT. Nous sommes ici pour vous expliquer ce qui, selon nous, pose un problème dans la délocalisation du site de Saint-Denis. Cela fait 30 ans que le site de Saint-Denis soulève des difficultés, comme le Président l'a rappelé. Mais on ne comprend pas où se situe l'urgence à voter dès maintenant cette délocalisation, alors que rien n'est arrêté de façon définitive dans le projet. Cela fait des mois que nous demandons un chiffrage précis du coût d'un maintien à l'INSPE de Saint-Denis. Or, on nous répond par un montant de 42 millions d'euros, qui correspond en réalité au coût d'un nouveau bâtiment, ce qui n'est pas le sujet. Je vous assure : nous vivons très bien sur le site. Il n'y a pas de fuites, les conditions d'enseignement sont bonnes, et il existe une véritable symbiose entre les formations technologiques et professionnelles. Cette unité de travail, nous souhaitons la préserver.

Nous avons déjà obtenu que la fermeture ne soit pas effective dès septembre 2025. Nous avons aussi obtenu que les parcours ne soient pas éclatés dans des conditions précaires. Le diaporama présenté évoquait encore récemment une possible fermeture des formations, ce à quoi nous nous opposons évidemment.

De plus, une réforme de la formation vient d'être votée. Elle va engendrer une incertitude totale sur le nombre d'étudiants à venir. Pourquoi tout changer maintenant alors que nous ne savons même pas si ce nombre va augmenter ou diminuer? Il serait plus sage d'attendre.

Concernant le projet d'installation au CNAM, apparu récemment, il semble préférable à l'éclatement, à la fois sur le plan géographique et logistique, mais plusieurs points restent problématiques.

D'abord, rien n'est acté à ce stade. Il y a une question de pérennité qui nous inquiète : nous voulons être certains que ce déménagement ne sera pas temporaire (deux ou trois ans). Ensuite, il faut vérifier que le site est techniquement adapté à nos formations, qui nécessitent beaucoup de salles spécialisées (TP, mathématiques, physique, chimie, STI2D). Il faut garantir la faisabilité des parcours.

Autre inquiétude : le nombre de postes. On passerait, selon le diaporama, de 19 à 7 BIATSS, ce qui signifie la suppression de 11 postes. Cela pose un vrai problème. Certes, il est question d'accompagnement, et la DRH a rencontré individuellement les agents. Benoît Vallée et moi-même les avons aussi accompagnés. Il s'avère que de nombreux personnels sont en situation de fragilité : handicap, problèmes personnels lourds... Pour eux, quitter Saint-Denis serait très difficile. On ne parle pas de perte d'emploi, mais de perte de lieu de travail. Et pour certains, cela représente un vrai bouleversement.

**Mme CANAC** — Bonjour, je suis Sophie CANAC. Je travaille depuis 1993 à l'INSPE (anciennement IUFM). J'ai été directrice adjointe en charge des moyens et des finances. Le site de Saint-Denis a toujours posé des difficultés financières. Mais cela n'a jamais été sérieusement traité. Pourquoi? Parce que la formation des enseignants est soumise à des réformes constantes. Et avec ces réformes, les flux d'étudiants ne dépendent pas de nous : ils sont dictés par chacune des réformes. Pourquoi, dès lors, décider dans l'urgence, alors qu'une réforme importante (sur la formation des enseignants) est en cours, et que nous n'avons aucune visibilité sur les flux à venir? Il est probable qu'une

discussion s'engage prochainement sur la carte des formations en Île-de-France. Rien n'est encore tranché. Depuis 1993, on parle des problèmes du site de Saint-Denis, du partage des locaux avec le lycée. Rien de nouveau. Pourquoi alors cette urgence, maintenant? Attendre que la réforme soit stabilisée, et qu'on sache où on va, semble bien plus raisonnable.

**M. CHAÏBI** — Bonjour à toutes et à tous. Je vais être bref. Je suis Olivier CHAÏBI, élu au conseil de l'INSPE et représentant syndical Sud Éducation. Cette année, je n'ai jamais vu autant de collègues pleurer et être en souffrance qu'après le conseil d'administration de décembre dernier, où la fermeture du site a été évoquée avec des chiffres très discutables. Depuis, nous n'avons cessé de demander des clarifications. Nous sommes prêts à travailler avec la direction de l'UPEC, avec le rectorat et le ministère pour réfléchir à une optimisation du site de Saint-Denis. Certains sites de l'UPEC sont surchargés; de notre côté, nous ne demandons qu'à développer le site de l'INSPE à Saint-Denis. Il existe là-bas un collectif de travail très solide, composé d'enseignants, de chercheurs et de personnels BIATSS. Ce serait vraiment dommage de le briser.

Allons à l'essentiel : il n'y a aucune urgence à entériner cette fermeture. Nous sommes ouverts à toutes les alternatives, y compris la piste du CNAM, qui séduit de nombreux collègues. Des diapositives qui montrent que ce site est très beau, c'est une chose. Il faut maintenant parler du coût, de la faisabilité, des conventions, de la durée d'occupation possible. Tant que cela n'est pas clarifié, on ne peut pas valider la fermeture. Des personnels travaillent depuis des années sur ce site. Certains sont en situation de handicap ou ont des proches concernés. Pour eux, un changement de lieu de travail peut être très compliqué, très dur à vivre.

Enfin, nous avons des étudiants qui ont déjà fait des vœux pour des masters à Saint-Denis. Ils sont affectés pour deux ans, à compter de la rentrée prochaine. Il serait très incorrect qu'ils commencent leur master à Saint-Denis pour apprendre l'année suivante qu'ils doivent déménager. Ils cherchent actuellement un logement à proximité. On ne peut pas leur dire : « finalement, vous serez ailleurs l'an prochain ».

Donc, non : il n'y a aucune urgence à fermer ce site. D'autant que d'autres institutions, comme l'université Sorbonne Paris Nord, s'y intéressent. Il est difficile d'entendre que ce site n'a plus d'intérêt pour l'UPEC alors que d'autres établissements seraient prêts à le reprendre. Si cela permet de maintenir des

personnels sur place, pourquoi pas? Mais toutes ces positions doivent être travaillées. Mais il faut prendre le temps de les travailler, de les étudier. Il ne faut surtout pas agir dans la précipitation. Merci à vous pour votre attention.

### Points soumis à discussion

## 1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

### 1.1 Approbation du projet de convention de coordination territoriale (CCT)

**LE PRÉSIDENT** — Merci à vous pour votre témoignage. Nous reviendrons sur Saint-Denis. Nous avons tout de même un certain nombre d'assurances à ce sujet. Je vous propose maintenant d'entrer dans la vie de l'établissement, et d'aborder les points soumis à discussion. Peut-être que les manifestants présents peuvent quitter le couloir désormais, ils gênent le conseil d'administration.

Sur l'approbation de la convention de coordination territoriale... Je souhaite dire simplement que, si l'on conteste le projet Saint-Denis, je pense que le projet CNAM ne se fera pas, tout simplement. Plus il y aura de manifestations, moins le projet avancera. On pourra peut-être en rire, mais on rira moins au moment des fermetures, lorsqu'on reprendra le plan B.

Sur le plan de la convention de coordination territoriale, c'est un sujet que nous avons déjà abordé. Nous l'avons vu à titre informatif : rien n'a beaucoup bougé depuis. Nous avons organisé une première réunion de préfiguration de cette convention de coordination, le 1<sup>er</sup> juillet, avec certains des acteurs de la COMUE qui étaient présents. Tous souhaitent désormais être membres. Certains souhaitent plutôt être membres partenaires, avec évidemment des contours un peu plus «à la carte» (par exemple pour la Vie Étudiante ou d'autres aspects). Nous verrons donc comment ajuster cela. La majorité des membres présents souhaitent poursuivre avec un modèle économique similaire à l'existant, c'est-à-dire un «ticket d'entrée» de l'ordre de 15 000 à 30 000 euros pour les membres. Il y aura aussi des membres partenaires, des membres associés, et des partenaires comme des collectivités, des organismes, etc. Certains se sont d'ailleurs prononcés pour continuer à participer à cette coordination.

Ce point permettra aussi d'intégrer, avec l'unanimité des membres présents lors de cette COMUE précédente, de nouveaux partenaires, en particulier des écoles d'ingénieurs. C'est un aspect sur lequel je souhaitais effectivement monter en dimension. Nous avons déjà eu plusieurs réunions avec nombre d'écoles d'ingénieurs. L'ESTP fait déjà partie de la COMUE, mais l'EPF, en particulier, souhaite rejoindre le dispositif dans le cadre de liaisons avec les laboratoires. Il y a eu des réunions, où les uns et les autres ont pu se prononcer pour. Du côté des formations, un certain nombre de discussions ont également été menées à différents niveaux : composantes, laboratoires, etc.

Il s'agit maintenant de passer à d'autres étapes. Le calendrier proposé par la DGESIP est simple : un décret devrait être pris pour la dissolution de la COMUE. Il devrait être publié au Journal Officiel. Je ne sais pas si cela se fera dès cet été, compte tenu du contexte politique, qui reste complexe. Il ne s'agit peut-être pas d'une priorité immédiate. Mais si cela n'est pas annoncé en juillet, ce sera plus tard, à la rentrée. Un simple arrêté de création de la convention de coordination territoriale sera pris, puis adoubé.

Concernant les moyens, nous avons sécurisé les moyens RH, qui étaient un sujet. D'ailleurs, nombre de personnels sont désormais employés en direct par l'UPEC ou l'UGE, selon les cas. Nous comptons actuellement 17 ETP, ce qui permet de faire fonctionner les projets portés par l'ex-COMUE, notamment l'école doctorale, bien entendu, ainsi que le projet Pépite (qui doit être redimensionné en fonction de certains éléments de terrain, mais cela relève d'un autre dossier). S'y ajoutent les projets portés par la mission de projet, avec des financements issus des contributions des membres, à hauteur de 150 000 à 200 000 euros, voire davantage. Cela permettra de lancer un certain nombre d'amorçages de projets entre les membres, ce qui a été très bien accueilli.

Concernant le PUI : il ne fait pas stricto sensu partie de la convention, car c'est un objet distinct. Mais l'un des objectifs de cette coordination reste structuré autour de quatre axes : vie, territoire, santé et environnement. Cela constitue une boussole claire pour cette convention, qui sera renforcée avec de l'innovation, notamment autour des jumeaux numériques de territoire. Ce sont des objets particulièrement intéressants pour modéliser un certain nombre de dossiers à destination des politiques publiques. Nous vous demandons donc d'approuver cette convention. Bien sûr, nous sommes prêts à répondre à vos questions avant l'approbation et le vote de cette CCT. Merci.

**Mme CHEVALIER** — J'ai lu attentivement le texte qui nous a été fourni. Je regrette qu'il nous ait été transmis très tardivement, mardi. De manière générale, les documents sont fournis sans nous prévenir. Un document a même été fourni deux fois et a changé de forme, tout en conservant la même dénomination. Il avait deux pages à 11h00 et quatre pages à 14h00, ce qui est compliqué. Quand on revient le document, on se dit : « c'est bon, je l'ai chargé, je vais le récupérer », et quand on discute avec les collègues, on se rend compte que ce n'était pas le même.

**LE PRÉSIDENT** — Il s'agissait peut-être d'annexes.

**Mme CHEVALIER** — Non, il s'agissait du projet de délibération, qui comprenait ou pas des tableaux.

**LE PRÉSIDENT** — Il a été validé.

**Mme CHEVALIER** — C'est cela le vrai problème.

**Une intervenante** — Ce n'est pas le projet de délibération, c'est un document qui n'avait pas été mis en annexe inaudible.

**Mme CHEVALIER** — Ce n'est pas simple de travailler dans de telles conditions. J'y reviendrai, car la situation est identique pour les DU. On retrouve les mêmes intitulés dans plusieurs documents compressés qu'il faut décompresser. On ne sait plus vraiment ce qu'il faut lire ou ne pas lire.

Malgré tout, j'ai pris connaissance du document. Je me suis rapidement rendue aux principes généraux de gouvernance. On y lit que «les membres s'accordent sur une gouvernance collégiale fondée sur leur égale représentation». Avec ce que le président vient de préciser, cela signifie qu'au titre de cette convention, il sera possible d'inclure des établissements ou des écoles, comme les écoles privées, si je comprends bien. Cela implique donc que le poids d'une petite école, quelle qu'elle soit, pourrait être équivalent à celui de l'UPEC ou de l'UGE, en termes de nombre d'étudiants ou de budget. C'est un point qui mérite réflexion.

**LE PRÉSIDENT** — Il s'agit surtout des SPI qui ont été inclus, mais la mise en œuvre reste à préciser. Pour l'instant, il s'agit du seul groupe de travail avec coordination. Pour la gouvernance, il ne se passe rien. La formation doctorale est pilotée par l'UPEC et l'UGE, mais surtout par l'UPEC. Les écoles doctorales sont pilotées par l'UPEC. Pépite et P2T sont pilotés par l'UPEC. Il faut donc souligner que ce sont les établissements qui portent les objets.

**Mme CHEVALIER** — Je suis bien d'accord. À partir du moment où l'on dit « s'accordent sur une gouvernance collégiale fondée sur [l']égale représentation [des membres] au sein de la conférence des présidents », cela signifie que chacun pèse le même poids. Cela mérite donc d'être souligné, et réfléchi.

Il y a des formulations qui, à mon sens, ne conviennent pas. Par exemple, à l'article 8, paragraphe 8.2 : « la gouvernance des dispositifs de coopération est assurée par une conférence des chefs d'établissement des membres ». Je pense qu'il faut écrire « des chefs d'établissement membres », ce n'est pas la même chose.

J'ai relevé plusieurs problèmes de forme. Je n'ai pas pu tout identifier. Je souhaiterais aussi connaître la définition d'un étudiant hébergé. Je ne comprends pas exactement ce que cela recouvre : quels sont ses droits par rapport aux autres étudiants ? Qu'est-ce que la possibilité de délivrer des titres universitaires à partir de cette convention, y compris dans des établissements non universitaires ? Il y a une forme d'ambiguïté dans le paragraphe 6.4, et dans la manière dont la suite est rédigée. J'ai de nombreuses annotations, mais je ne vais pas toutes les partager ici.

Concernant les moyens financiers, évoqués brièvement par le président : une annexe annuelle est prévue. Cela signifie que, si l'on reprend le principe d'une gouvernance à poids égal, c'est la conférence des présidents qui fixera chaque année les règles de répartition.

**LE PRÉSIDENT** — En réalité, on reproduira presque à l'identique ce qui existe déjà dans la COMUE : des clés de répartition basées sur le nombre d'étudiants, pour des montants de 15 000 à 30 000 euros. Pour les membres associés, le tarif est calculé au coût réel, par doctorant ou par action. Un doctorant représente un coût d'environ 3 500 euros.

Quant aux étudiants hébergés, ce sont ceux qui ne font pas partie des établissements, de l'université, mais qui pourraient bénéficier des services d'appui, comme le service de santé mentale.

**M. THAUVRON** – Les étudiants hébergés sont les étudiants inscrits dans deux établissements : les étudiants de l'INSPE, ou d'autres structures de la communauté, hébergés à l'UPEC ; les étudiants de l'École d'Urbanisme de Paris, inscrits à l'UGE, mais hébergés à l'UPEC pour l'accès aux services numériques.

**Mme CHEVALIER** — Encore une question : vous avez surligné en rouge, page 9, l'article 12, sur les modalités d'exclusion d'un membre. C'est encore ouvert : est-ce une majorité des deux tiers ? Des trois quarts ? L'unanimité moins une voix ? J'imagine que, la discussion étant ouverte aux membres du conseil d'administration, rien n'a encore été décidé et c'est pour cela que c'est surligné en rouge. En admettant, au pire, qu'une coalition d'établissements non universitaires se forme, ils pourraient décider d'en exclure un autre.

**LE PRÉSIDENT** — Pour mémoire : les établissements porteurs sont UGE et UPEC. Ce sont eux les personnes morales en charge des projets. Les financements leur sont directement versés. Le reste correspond aux contributions des membres, mises en commun pour faire vivre la coordination (notamment via le PUI et la mission de projet). Cela permet une dynamique de travail. Le reste, ce sont des dispositifs d'école doctorale ou de formation doctorale, qui restent inchangés. Quant au projet Pépite, c'est un autre objet, financé en partie au niveau national. Le PUI est également un objet distinct.

**M. BERNARDINO** — Nous ne sommes pas en train de recréer une deuxième COMUE. Il n'y a pas d'entité juridique. Nous sommes vraiment sur une coordination territoriale. Les deux établissements porteurs sont les deux universités. On donne accès à des outils, à des membres de la coordination territoriale, et ce, contre une participation au fait de pouvoir bénéficier des outils. Donc quoiqu'il arrive, même si les deux, ou même une des deux universités étaient exclues de la coordination, cela signifierait que les écoles doctorales qui en dépendent ne seraient plus à disposition à la coordination. Ce n'est clairement pas l'objectif recherché. Même si l'UPEC était écartée, la gestion du collège doctoral serait écartée, cette hypothèse semble surréaliste.

On perdrait le principal objet de cette coordination. L'exclusion envisagée concernerait plutôt une école extérieure à l'université, qui ne respecterait pas les conditions ou soulèverait un problème particulier. Il faut donc prévoir la possibilité d'une exclusion, mais cela doit rester très encadré.

**LE PRÉSIDENT** — De toute façon, ce texte sera revu. Il a été, pour le moment, accepté par la DGESIP pour qu'on puisse le mettre en œuvre tel quel. Il doit passer par la validation des services financiers à un moment donné. Il est d'ailleurs déjà passé en CSA, où il a été voté positivement. Ensuite, il sera revu et corrigé par la DGESIP, bien entendu, pour aboutir à un document final. Ce document fera l'objet d'un arrêté sur lequel nous aurons le texte définitif. L'objectif, pour l'instant, est de pouvoir transmettre les éléments et de lancer les démarches, notamment pour stabiliser les moyens, qui doivent être consolidés au sein des établissements.

**M. VALLÉE** — L'Alliance pour les Sciences & la Technologie Paris-Cachan rendre dedans ?

**LE PRÉSIDENT** — C'est essentiellement l'EPF et l'ESITC qui poussent pour l'ESTP, et qui en font déjà partie. Il n'est pas sûr qu'Alvancity soit retenu. Mais en tout cas, ce sont bien l'EPF, une belle boîte d'ingénieurs, et l'ESITC, qui soutiennent cette dynamique avec l'ESTP.

**M. VALLÉE** — Ce sont quand même des établissements privés indépendants dans le secteur de l'enseignement supérieur, donc on revient un peu à ce point.

**LE PRÉSIDENT** — Ce sont des établissements privés. Je rappelle qu'il est important aujourd'hui d'inclure tous les acteurs.

**M. VALLÉE** — On peut le garder en tête. Il ne faut pas être naïf.

**LE PRÉSIDENT** — Mais je pense que c'est positif que les ingénieurs fassent des thèses, des doctorats, et qu'ils participent à nos laboratoires.

**M. VALLÉE** — Si on entend ce qu'a dit M. LEVREL, on peut aussi parler du budget global des universités donné par le recteur.

**LE PRÉSIDENT** — Nous ne sommes pas dans le cadre de l'établissement : la coordination est extrêmement souple. Il s'agit simplement d'une convention, d'un niveau très élémentaire de collaboration. Elle permet de mutualiser des outils, essentiellement à destination des doctorants. Et nous avons tout intérêt à accueillir de bons doctorants dans nos écoles doctorales. C'est vraiment cela l'objet.

**M. VALLÉE** — Nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler.

**LE PRÉSIDENT** — Simon?

**M. GILBERT**— Une question par rapport au périmètre des associés. Tu as dit tout à l'heure qu'il y avait une majorité qui restait, et ensuite tu as parlé d'unanimité. C'est l'un ou l'autre?

**LE PRÉSIDENT** — Pour ce qui concerne la COMUE, l'ENPC est un peu à part puisqu'elle rejoint l'IPP. Sa position n'était pas très claire. Pour être direct, elle souhaitait néanmoins continuer à bénéficier de l'école doctorale dans laquelle elle est actuellement. Quant à l'ENVA, elle souhaitait rester membre associé pour continuer à bénéficier de l'environnement doctoral, notamment AgroTech. Cela devra être finalisé avec chaque établissement, mais tous les autres étaient favorables à rester.

**M. GILBERT**— Pourtant, dans AEF, j'ai vu que le directeur de l'ENVA évoquait le fait de quitter la COMUE, voire de quitter l'association du site Paris-Est, pour rejoindre Paris-Cité exclusivement?

**LE PRÉSIDENT** — Oui, j'ai vu cela aussi. Mais, pour être clair, il ne pourra pas rejoindre un EPE. Il ne rentre pas dans un EPE comme Paris-Cité. Il y serait en position marginale.

**M. GILBERT**— Je ne porte pas de jugement, c'est simplement pour savoir s'il reste.

**LE PRÉSIDENT** — Il peut très bien rester avec nous sur ce qui concerne le partage, notamment sur les masters. Il est dans le champ de la santé, donc le reste ne l'intéresse pas vraiment. Il s'agira donc de conventions spécifiques avec l'UPEC, sur les actions partagées, comme le Master, et sur l'environnement étudiant. C'est cela qui l'intéresse : la mutualisation, la recherche avec nous. Pour le reste, il rejoint effectivement Paris-Cité, avec qui il avait déjà une EUR dédiée en lien avec l'Institut Pasteur. Très bien. En ce qui concerne la politique de l'ENVA, c'est à eux de voir. En revanche, nous avons des équipes de recherche à l'ENVA qui, elles, y resteront. D'autres acteurs de la recherche aussi.

**Mme CHEVALIER** — Tout ce qui touche à la formation doctorale semble réglé, car plus nous pouvons profiter de formations doctorales variées dans l'Est parisien, mieux c'est. En revanche, à la page 5, paragraphe 6.4, une phrase retient mon attention : «Les diplômes faisant l'objet d'une co-accréditation entre les membres, en licence ou grade et en master ou grade, sont ouverts par la convention de coordination territoriale.» Rédigée ainsi, cela n'impose pas de co-accréditation avec l'une des deux universités. Si je pousse un peu le bouchon, les écoles mentionnées tout à l'heure pourraient s'entendre pour obtenir une co-accréditation sur un diplôme de licence ou de master, couvert par la convention de coordination territoriale.

**M. THAUVRON** — Les écoles ne peuvent pas délivrer des diplômes de licence ou de master. Elles peuvent délivrer des grades de diplômes qui valent grade de licence ou de master, mais elles ne peuvent pas délivrer des diplômes universitaires.

**Mme CHEVALIER** — Une loi arrive à ce sujet.

**M. THAUVRON** — Ce n'est pas encore dans la loi, la loi n'a pas été votée. Il faut que les deux assemblées se mettent d'accord. Avec des «si», on n'avance pas. Au moment venu, nous pourrons ré-ajuster les choses. Mais en l'état actuel, les écoles ne peuvent pas délivrer des diplômes.

**M. LEVREL** — Il y avait la question du choix de majorité pour l'exclusion d'un membre, qui était présenté comme des options dans les documents.

**LE PRÉSIDENT** — Pour le moment, une réunion de pré-configuration a été organisée avec les acteurs concernés. Le projet reste encore ouvert. Si vous avez des propositions, n'hésitez pas à les formuler. À ce stade, nous nous sommes appuyés sur un travail de type «copier-coller» de ce qui avait été fait ailleurs. Cela nous a semblé satisfaisant, même si tout n'est pas encore totalement arrêté.

**M. LEVREL** — Une question connexe se pose : dans l'ordre du jour, il est écrit «Approbation du projet». Or, s'il est encore ouvert, il n'est donc pas finalisé. Est-ce nécessaire de l'approuver maintenant? Et, par ailleurs, est-ce que la version finalisée du document sera soumise à notre approbation définitive?

**LE PRÉSIDENT** — Le document passera ensuite à la DGESIP. Celle-ci attend ce document pour lancer les procédures. C'est donc bien ce document, dans son état actuel, qui leur est destiné. Il ne peut être finalisé à ce stade, mais il reviendra ici ultérieurement. Il fera alors l'objet d'un arrêté, à ce moment-là.

**M. LEVREL** — L'UPEC, via son Conseil d'administration, se prononcera-t-elle sur la signature de la convention?

**LE PRÉSIDENT** — Je ne suis pas certain. C'est une question à laquelle je ne peux pas répondre pour l'instant.

**M. LEVREL** — Vous nous demandez d'approuver un projet non finalisé pour nous engager dans une démarche.

**LE PRÉSIDENT** — Le document est finalisé à 97 %, voire 99 %. Quel est le point qui vous gêne? S'il s'agit de l'exclusion des membres, on peut envisager une modification sur ce point. Je propose, par exemple, une règle des deux tiers. Pour le reste, le texte est bien finalisé.

**M. LEVREL** — A priori, la règle serait celle de l'unanimité moins une voix. Cela pose aussi une question de principe. En effet, comme vous l'avez précisé, il s'agit encore d'un projet de convention. Or, dans l'état actuel, l'UPEC semble dépossédée de la décision de signer cette convention.

**LE PRÉSIDENT** — En tout cas, je vous demande aujourd'hui de voter sur ce projet de convention. Il pourra, le cas échéant, faire l'objet de modifications. Par ailleurs, il y aura ensuite des conventions spécifiques signées avec les établissements concernés. D'autres éléments relèveront alors d'instances compétentes. Pour l'heure, nous sommes sur un document cadre extrêmement lâche.

**M. VALLÉE** — Juste un commentaire : nous n'avons pas besoin d'attendre une nouvelle loi pour délivrer des grades ou diplômes universitaires dans les écoles d'ingénieurs. Je rappelle qu'une école d'ingénieurs, située à Sénart-Fontainebleau, délivre déjà un diplôme pour les étudiants qui n'atteignent pas la troisième année. Cela existe donc.

**LE PRÉSIDENT** — Les grades ne nous concernent pas. Les écoles d'ingénieurs délivrent les diplômes qu'elles souhaitent.

**M. VALLÉE** — Mais la question est plutôt à l'envers : qu'en est-il pour l'université et ses étudiants à ce moment-là? C'est ça, le véritable problème.

**LE PRÉSIDENT** — S'ils font un doctorat, nous délivrons un doctorat. Je ne vois pas en quoi cela s'opposerait. S'ils rédigent une thèse, ils obtiennent leur doctorat. Je ne vois pas pourquoi on devrait leur délivrer un « non-diplôme ». Si tout le monde est éclairé, je vous propose de passer au vote.

**Mme CHEVALIER** — Nous n'avons pas décidé sur la question de l'unanimité.

**LE PRÉSIDENT** — Je ne connais pas la position que prendra la DGESIP à ce sujet. Mais faites une proposition.

**Mme CHEVALIER** — L'unanimité moins une voix? Cela me semble logique.

**LE PRÉSIDENT** — L'unanimité moins une voix alors. On l'ajoute.

**M. BERNARDINO** — Cela protège dans les deux sens. C'est-à-dire que là on protégerait en se disant qu'on pourrait se faire exclure, mais l'éviction de

l'UPEC semble, de toute façon, statistiquement très improbable. Par contre, vouloir évincer un membre contre lequel on aurait des griefs me semble plus intelligent, et l'unanimité, moins une voix bloquerait toute éviction.

**M. LEVREL** — L'éviction de l'UPEC s'est déjà vue ; de l'Idex.

**LE PRÉSIDENT** — Pour une structure qui était une entité. Ici, il s'agit d'une convention. De toute façon, nous ne sommes pas dans le cadre d'une entité propre, mais dans celui d'une convention. Ce n'est pas une structure autonome, mais un cadre de coordination territoriale. L'unanimité moins une voix est trop rigide. Deux tiers des membres, c'est plus raisonnable. Une règle d'unanimité moins une voix, c'est une forme d'immobilisme. Avec les deux tiers, on peut faire bouger les lignes si nécessaire, sans que ce soit trop contraignant. On pourra revoir cela. Je propose donc que nous votions sur la base d'une exclusion possible à deux tiers des membres. Y a-t-il des procurations ?

*Mme HMAMOU indique les procurations.*

<p><b><i>Le conseil d'administration approuve à la majorité le projet de convention de coordination territoriale avec 4 votes contre et 1 abstention.</i></b></p>
---

## 1.2 Présentation du Schéma directeur du handicap

**M. BERNARDINO** — La présentation du Schéma directeur du handicap sera remise au CA de la rentrée. On n'a pas eu le temps de le passer au CAC et c'est son périmètre. On attend d'avoir l'avis du CAC avant de vous demander votre avis. Mais nous pensions qu'il était important de présenter de schéma directeur avant l'été.

**Mme GROS** — Bonjour, je suis Karine GROS, vice-présidente chargée de la politique handicap à l'université depuis septembre dernier. Auparavant, j'étais

chargée de mission handicap. Je vais vous présenter le nouveau Schéma Directeur du handicap, qui fait suite au premier, élaboré par Franck MONMASSON, auquel j'avais participé en tant qu'invitée, car je dirigeais déjà à l'époque le Diplôme Universitaire Référent Handicap, bien que je n'étais pas encore en poste à la chaire Handicap, Emploi, Santé et Travail.

Ce nouveau schéma couvrira la période 2025–2028, à compter de septembre, une fois qu'il aura été présenté devant les différents conseils mentionnés. Je tiens d'abord à remercier l'ensemble de l'université pour son implication. Le premier schéma directeur, construit à partir de nombreuses séances de travail, avait été élaboré dans un certain contexte d'urgence, car nous étions en retard par rapport à d'autres universités et aux directives ministérielles. Il avait donc été principalement conçu par les personnels administratifs, avec une moindre participation des enseignants–chercheurs. J'en faisais partie, mais nous étions rares autour de la table.

Cette fois–ci, je souhaite saluer une élaboration collaborative beaucoup plus large, associant personnels administratifs, enseignants–chercheurs, doyens et l'ensemble des vice–présidents. Des services déjà impliqués ont été mobilisés, ainsi que les référents handicap, désormais réunis de façon régulière au sein de l'université. Le schéma s'appuie sur les bilans annuels du précédent et a conduit à une redéfinition des domaines d'intervention.

Le précédent schéma incluait : l'accueil et l'insertion des étudiants en situation de handicap ; la politique RH ; l'accessibilité des locaux. La formation et la recherche étaient liées et il n'y avait ni accessibilité numérique ni l'accompagnement des aidants. Deux nouveaux domaines ont donc été intégrés, avec la séparation de la formation et la recherche, qui nécessitent des approches différentes.

J'ai souhaité structurer ce nouveau schéma autour de cinq axes :

- objectifs,
- actions clés,
- impacts visés,
- indicateurs,
- démarche d'amélioration continue.

La plaquette a été relue et nous avons la version définitive. Je remercie les vice–présidents pour leur contribution à cette structuration.

Vous aurez l'occasion de consulter le document complet. Je souligne ici quelques points notables. Sur l'accueil et l'insertion des étudiants en situation de handicap, je remercie le Dr Hervé JAMY pour avoir constitué une équipe stable et pérenne. Cela permet non seulement de répondre aux directives ministérielles en matière de PAEH (Plans d'Accompagnement des Étudiants en situation de Handicap), mais aussi, grâce à l'impulsion du Dr JAMY, de développer un autre plan, qui apparaît au niveau des indicateurs, sur l'avant-dernière ligne : plan d'accompagnement et d'orientation pédagogique et professionnel. C'est dans cette optique que nous intégrons les étudiants dans notre université, afin d'atteindre un projet de vie qui pourra également être un projet professionnel.

Concernant la politique RH, je salue l'implication constante d'Aline Moulin, qui a également réuni une équipe stable et dynamique. Nous pouvons saluer une grande avancée, la signature de la convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique). Cet après-midi, nous aurons d'ailleurs une réunion pour faire le point sur les avancées dans l'accompagnement du personnel en situation de handicap.

Sur l'accessibilité des locaux, la dynamique reste la même. Il s'agit de penser l'accessibilité sur tous les sites, ce qui est complexe. Une vice-présidence et des acteurs établissent des rapports très régulièrement et veulent mettre l'accent sur la signalétique et les cheminements, pour permettre le déplacement des visiteurs et des étudiants en situation de handicap. Une vice-présidence numérique a permis d'intégrer l'accessibilité numérique, oubliée dans le précédent schéma. Cela peut surprendre, mais à l'époque, il fallait faire des choix en fonction des ressources humaines disponibles. Aujourd'hui, le schéma directeur du numérique intègre pleinement la nécessité de rendre accessibles les sites web, les outils pédagogiques et les formations pour tous, y compris les personnels.

La formation et la recherche sont désormais traitées séparément. Grâce à l'engagement du vice-président Formation et de Patrick BINISTI, référent handicap et coordinateur des référents de l'UPEC, un programme de formation est mis en place à destination des personnels et des étudiants. L'accent est mis sur l'accessibilité des formations, les modalités de prise en charge et les différentes démarches pour anticiper l'accueil des étudiants en situation de handicap.

L'accompagnement s'effectue évidemment pendant la formation, mais également pendant les stages. C'est également selon des modalités hybrides, en présentiel et en distanciel. C'est vraiment une approche croisée et globale. Concernant la recherche, là aussi, nous sommes très accompagnés par la vice-présidence Recherche, pour mettre l'accent sur des projets qui portent sur le champ du handicap. Mais il s'agit également de veiller à ce que, dans nos réponses aux appels à projets, nous ayons une entrée «handicap». Et là, je remarque une évolution cette année : je suis régulièrement sollicitée par des collègues qui répondent à des appels à projets et qui ont le souci de rajouter un volet handicap.

Alors, ce n'est pas toujours possible, cela dépend bien sûr des thématiques. Mais ce souci montre déjà que nous sommes dans une dynamique, dans une évolution. En tout cas, je constate une réelle différence entre l'époque où j'étais chargée de mission et aujourd'hui, où j'assume des fonctions de vice-présidence.

Enfin, lorsque je me suis présentée, j'ai souhaité apporter un dernier domaine, un domaine nouveau : celui des aidants. Vous savez que nous sommes aujourd'hui dans un cadre législatif qui a débuté avec la loi du 8 août 2016 sur l'emploi et la rénovation, et qui a été relancé en 2019, puis en 2022. Il s'agit vraiment d'un cadre législatif encadrant la situation des salariés aidants. Comment accompagner les salariés aidants? Il s'agit effectivement de savoir s'ils peuvent bénéficier d'aménagements particuliers : des jours de congés, des aménagements d'horaires, etc. Mais il est aussi important d'avoir en tête qu'en France, nous avons de nombreux étudiants aidants, qu'il faut bien entendu prendre en compte.

Cependant, dans une volonté de démarche d'amélioration continue, nous avons collectivement décidé de ne pas aborder immédiatement la situation des étudiants aidants. Nous souhaitons d'abord développer une démarche progressive, en partenariat avec la DRH : constituer une cohorte de personnels aidants, pour définir une méthodologie, élargir ensuite à l'ensemble des personnels concernés, et ensuite aborder la question des étudiants aidants. Cela ne veut pas dire que, lorsqu'un étudiant viendra vers nous, nous le laisserons de côté, au contraire. Cela nous permettra de commencer à nous engager concrètement. Bien sûr, la situation des salariés aidants est encadrée par la loi, mais nous sommes aussi dans une réalité humaine : le ressenti des personnels, des étudiants, leur vécu personnel. On peut se considérer comme

aidant, tout en ne rentrant pas dans le cadre législatif. Il y aura donc un accompagnement, une étude de l'accompagnement à mettre en place. On peut être aidant et ne pas vouloir bénéficier de dispositifs, ou ne pas se reconnaître dans cette appellation.

Personnellement, je prends souvent cet exemple, car il me concerne directement : mon mari a un cancer du pancréas. Je ne me sens pas aidante, parce que nous n'avons pas modifié nos façons de travailler. Les enfants n'ont pas modifié leur rythme d'étude, je n'ai pas modifié le mien. Donc, je ne me sens pas aidante. Ce qui ne veut pas dire que je n'aide pas mon mari, bien sûr. Mais une autre personne, dans la même situation, pourrait se sentir aidante et serait légitimement reconnue comme telle, parce qu'il y aurait un impact sur sa vie professionnelle et personnelle. Il y a donc un cadre légal, mais aussi une perception personnelle, puis une étude à effectuer par les personnes investies dans ce domaine. Nous sommes donc heureux de pouvoir ajouter ce volet à notre université.

Ce sont désormais sept domaines, vous le voyez bien, qui brassent des éléments importants dans notre établissement. Ils ne peuvent pas être traités de manière distinguée. C'est pourquoi il est envisagé d'organiser rapidement un planning pour que nous puissions travailler ensemble, et parfois dans des domaines séparés, afin d'approfondir certains axes. Je vous remercie. Je reste à l'écoute de vos questions et de vos remarques, si vous en avez.

**LE PRÉSIDENT** — Merci Karine. C'était donc pour le point sur la formation. Y a-t-il des questions? Je vous propose de passer au point suivant.

## **2. VIE INSTITUTIONNELLE**

### **2.1 Élection d'un membre du collège des personnalités extérieures élues du Conseil d'administration — 1 représentant des organisations représentatives des salariés**

**M. BERNARDINO** — On a distribué les boîtiers de vote. Il restait un siège vacant au CA de l'université, qui concernait spécifiquement le collège des personnalités extérieures élues au conseil, pour un représentant des organisations représentatives et salariées. Un appel a été lancé. Il y avait trois candidats. La majorité requise est la majorité simple.

**M. LEVREL** — J'ai une question, un petit souci, on va dire. On a pris connaissance des candidatures. Et, vous le savez, dans la liste «Union pour l'UPEC», on travaille en intersyndicale, notamment avec des collègues de la CGT. Et ces derniers nous ont indiqué que la candidature de M. Laouar n'a pas été proposée ni par l'union locale de Créteil ni par l'union départementale CGT 94. Nous aimerions donc nous assurer qu'il dispose bien d'un mandat de son organisation syndicale pour se présenter. La simple qualité de membre du bureau national ne suffit pas.

**LE PRÉSIDENT** — La réponse est oui.

**M. LEVREL** — On peut avoir ce mandat? Ce matin, à 9 h, il n'était pas dans les pièces.

**LE PRÉSIDENT** — Il a bien un mandat, mais ce n'est pas un prérequis dans les statuts. Il doit être représentant, c'est tout. Donc, ta proposition n'est pas retenue. Mais il a bien un mandat.

**M. LEVREL** — Je ne fais aucune proposition, je pose une question. Il y a peut-être un souci de rédaction des statuts, mais, pour moi, représenter suppose d'être investi de cette fonction de représentation. Sinon, les statuts indiqueraient simplement « un membre » d'une organisation syndicale.

**LE PRÉSIDENT** — Oui, mais en tout cas, c'est un représentant. Il a bien été mandaté par le CROUS syndical de Créteil, donc il est légitime à se présenter. Ce sera donc le cas.

**M. VALLÉE** — En tout cas, le candidat présenté par le Snasub-FSU est un représentant des personnels, engagé au niveau académique et national. C'est un atout pour le conseil d'administration, car avoir plusieurs casquettes permet d'avoir une vue d'ensemble sur l'enseignement supérieur. Il est au rectorat et ça peut être un plus. Il s'agit de Yann Mahieux. Et il est engagé.

**LE PRÉSIDENT** — Merci Benoît.

**Mme HMAMOU** — Nous sommes ici pour élire une personnalité extérieure représentant les organisations représentatives des salariés. Sont électeurs : les membres élus du conseil d'administration, ainsi que certaines personnalités extérieures désignées, mais pas toutes, celles de catégorie 1 issues des collectivités territoriales et des organismes scientifiques (CNRS, INSERM, etc.). En revanche, les personnalités désignées à titre personnel ne sont pas électrices. Ne sont pas électeurs les suppléants, invités sans voix délibérative, dès lors que leur titulaire est présent, le représentant de la rectrice ni les membres invités du CA. Un tableau vous a été transmis pour clarifier le siège vacant. La parité étant exigée, il s'agira nécessairement d'un homme. Le scrutin sera dirigé par le président de séance qui est président de l'université. Le vote se fait à la majorité simple, relative des membres présents et représentés. Nous utilisons les boîtiers de vote habituels (Angage). Un seul boîtier est distribué par élu. Les élus disposant d'une ou deux procurations recevront le nombre de boîtiers correspondant. Bien sûr, ceux qui disposent d'une procuration émanant d'une personnalité désignée à titre personnel ne peuvent pas l'utiliser.

Nous avons reçu trois candidatures : M. Khaled Laouar, M. Yann Mahieux et M. Joël Roman. Nous allons donc pouvoir lancer le vote. Veuillez appuyer sur «OK» pour allumer vos boîtiers. Ces derniers seront actifs dès que j'aurai inséré la clé. Patientez un instant, c'est normal si rien ne se passe encore, car je n'ai pas encore inséré la clé. Une fois le vote lancé, les noms des candidats apparaîtront à l'écran.

La question est la suivante : Parmi les candidats suivants, lequel souhaitez-vous désigner en qualité de personnalité extérieure représentant une organisation représentative des salariés? Pour M. Laouar, tapez A. Pour M. Mahieux, tapez B. Pour M. Roman, tapez C. Vous avez également la possibilité de voter blanc. Il s'agit d'un vote à majorité simple, comme cela a été précisé.

Est-ce clair pour tout le monde? Il s'agit donc des touches A, B, C ou D (pour vote blanc). Vous avez 40 secondes pour voter.

Le vote est clos. M. Laouar est élu personnalité extérieure du Conseil d'Administration en tant que représentant d'une organisation représentative des salariés.

**M. VALLÉE** — On constate que le candidat soutenu par l'équipe a été élu. Je voudrais juste rappeler que celui que vous aviez soutenu qui venait du CNES, nous ne l'avons jamais vu. La représentante d'une entreprise de moins de 20 salariés, de mémoire, j'ai dû la voir il y a cinq ans. Le rôle de ces personnalités extérieures est une boîte à procuration. On aura plaisir de voir M. LAOUAR. Pour information, le CROUS est fermé aujourd'hui. Il pourra peut-être venir au mois de septembre, nous l'accueillerons avec grand plaisir.

**LE PRÉSIDENT** — Les autres personnalités extérieures apprécieront vos commentaires. Certaines viennent de la région, d'autres d'ailleurs. Le collègue issu de Sud avait d'ailleurs été un peu surpris par le fonctionnement de notre conseil d'administration, et parfois par les organisations syndicales. C'était son point de vue à l'époque. Merci. Je vous propose de passer au point 3 de l'ordre du jour : les questions financières et comptables.

#### **Points non soumis à discussion**

### **3. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES**

#### **1.2 Approbation des conditions de retour à l'équilibre financier**

**M. BERNARDINO** — Il y a plusieurs points à traiter aujourd'hui. Avant de commencer, je propose une courte introduction par la Commission des moyens, qui s'est réunie la semaine dernière. Je vais donc demander à Sébastien ALIX de nous faire un point global, y compris sur les DU CU qui seront votés ensuite, afin d'avoir une vision complète des travaux de la Commission.

**M. ALIX** — Merci beaucoup. La Commission des moyens s'est réunie le mercredi 25 juin. Trois points principaux étaient à l'ordre du jour : le budget rectificatif au budget initial 2025 ; la lettre d'orientation budgétaire 2026 ; et la campagne d'habilitation des CU, DU et DIU de la vague 3.

Concernant le budget rectificatif 2025, les membres ont exprimé leur satisfaction face aux effets positifs des mesures engagées dans le cadre du PREF, avec un résultat prévisionnel 2025 positif. Ils ont unanimement salué le travail des services. Les discussions ont principalement porté sur les

conséquences, pour l'UPEC, du décret du 2 décembre 2024, qui modifie les critères d'évaluation de la soutenabilité budgétaire des universités. Désormais, cette soutenabilité est évaluée selon trois critères : le niveau de trésorerie, le fonds de roulement et les charges de personnel.

Ce changement de critère a suscité des interrogations, notamment en raison de la fragilité actuelle du fonds de roulement, qui s'établit à 5 jours dans le BR 2025, donc en dessous du seuil légal. Les membres ont insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts, en mettant à jour la trajectoire du PREF pour atteindre un équilibre du fonds de roulement d'ici 2028, comme mentionné dans la lettre d'orientation budgétaire 2026.

Concernant la campagne d'habilitation des CU, DU et DIU de la vague 3, elle a été adoptée, sous réserve de quelques ajustements financiers mineurs. Ces modifications ont été apportées depuis et seront soumises au vote du Conseil d'administration aujourd'hui.

En conclusion, tous les points soumis à la Commission ont été adoptés, avec une seule abstention sur le budget rectificatif 2025. Merci pour votre attention.

**M. BERNARDINO** — Merci, Sébastien. L'essentiel a été dit. Lors de l'approbation du compte de résultat, nous avons déjà souligné qu'il était positif, ce qui permettait à l'établissement de sortir du PREF « ancienne génération », tout en restant dans une logique de trajectoire budgétaire conforme. Nous savions que ce nouveau décret impliquerait une délibération préalable à l'approbation du budget rectificatif. C'est une obligation réglementaire, soumise à l'approbation du rectorat. Lorsqu'on vous présentera le budget de 2026, on vous présentera le plan de retour à l'équilibre nouvelle génération. Je cède maintenant la parole à M. Julien SEBAG, représentant du rectorat.

**M. SEBAG** — Bonjour. Le compte financier de l'exercice 2024 de l'UPEC fait apparaître un fonds de roulement de 7 jours, inférieur au seuil prévu par le décret. Votre établissement doit donc présenter, dans les trois mois suivant l'approbation de ce compte financier : un budget rectificatif ; une délibération exposant les conditions de retour à l'équilibre. Cette délibération doit recevoir l'avis conforme du recteur de région académique et être transmise par écrit aux membres du CA.

Le 2 juillet 2025, vous m'avez transmis ce projet de délibération définitif présentant les conditions de retour à l'équilibre de votre établissement. Cette

délibération qui sera présentée lors de la prochaine séance du conseil d'administration s'inscrit dans la continuité du plan de retour à l'équilibre financier voté en 2024, avec des données mises à jour suite aux dernières évolutions. Je constate la prise en compte de la nécessité d'augmenter votre fonds de roulement, et votre volonté d'y parvenir dans un contexte économique complexe. Les mesures que vous indiquez auront des conséquences sur le résultat comptable, notamment l'augmentation de la capacité d'autofinancement et les apurements de comptes d'attente de recette vont mécaniquement abonder le fonds de roulement, afin de retrouver à l'échéance de l'exercice 2028, le niveau seuil de 15 jours. L'annexe concernant la trajectoire financière de l'UPEC indique une augmentation progressive pluriannuelle du fonds de roulement, ce qui nous semble raisonnable. Au regard de ces éléments et dans la perspective de nouveaux échanges avec mes services, j'émetts un avis favorable sur le projet de délibération. Cet avis doit être transmis aux administrateurs du CA. Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les administrateurs, l'expression de ma considération distinguée. La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Mme Isabelle PRAT. Merci.

**M. BERNARDINO** — Nous avons revu principalement la délibération qui nous avait été proposée : le maintien des mesures qui avaient été mises dans le PREF. Il était prévu sur 3 ans, donc nous n'avons pas changé les mesures sur cette année. La trajectoire financière a été réactualisée à l'aune du compte de résultat de 2024 qui était connu, et sur recommandation du rectorat, d'où le réajustement d'un élément récemment. Ce qui a été modifié est l'apurement des comptes, qui avait donné le résultat positif. Nous avons fait le plus gros du travail, même s'il y a encore un peu d'apurement de compte cette année. Nous avons préféré ne pas l'écrire sur le compte de résultat et la trajectoire. Cependant, nous avons fait apparaître un apurement des comptes du côté direction du patrimoine, comme indiqué. Nous avons des projets qui ont été finalisés, dont le BRB et la dalle, en cours de finalisation, qui nous obligent à décaisser en investissement (donc sur le fonds de roulement, puisque ce sont des investissements immobiliers). Cela nécessite de faire des bilans financiers, une fois les travaux réalisés, qui permettent de titrer la recette qui correspond au financement qu'on a obtenu. Nous avons beaucoup de retard parce qu'il manque la responsable financière de la direction du patrimoine qui est partie.

Une personne est arrivée au 1<sup>er</sup> juillet affectée à temps plein à cette mission, avec pour objectif de suivre les investissements et la partie patrimoniale. Cela n'impacte pas le résultat, mais le fonds de roulement. Et c'est le sujet aujourd'hui, car il n'était pas au niveau des 15 jours.

Nous avons réactualisé la trajectoire. Et il nous a été demandé de ne pas partir sur une augmentation de la SCSP sur les deux prochaines années, à l'aube, peut-être, d'annonces de l'État de réduction budgétaire. Pour le moment, n'en présumons pas. C'est ce qu'on a corrigé en tenant compte qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la SCSP sur les deux prochaines années. Nous étions sur une projection de 0,88 %. Nous avons respecté la demande du rectorat. On s'excuse de la mise à disposition tardive de l'avis du rectorat, car nous l'avons eu seulement ce matin. Les derniers échanges avec le rectorat date de moins de 24h-48h. Des questions ?

**M. LEVREL** — Les derniers échanges étaient peut-être dus au fait qu'il y avait une erreur assez grossière dans le tableau de la trajectoire avec une prévision des subventions en recherche à -113 %, qui apparaissaient à 240 millions les années précédentes... erreur qui ne figurait pas dans le tableau qu'on avait approuvé l'année dernière. Le tableau mis à jour a été déposé sur le SharePoint, pour ceux qui l'auraient téléchargé avant, hier à 11 h 50. Ma question porte sur les apurements. D'une part, je suis un peu étonné par la remarque que tu as faite en indiquant que l'essentiel des apurements avait été réalisé. En effet, a priori, à la date d'approbation du compte financier 2024, les comptes d'imputation provisoire se montaient encore à 115 millions d'euros, dont il faut déduire environ 35 millions correspondant aux comptes d'attente de dépense. Cela pourrait expliquer les 80 millions d'euros de trésorerie de l'université, malgré un fonds de roulement extrêmement faible.

Concernant l'apurement, je constate dans le tableau pluriannuel qui nous est présenté une prévision d'apurement des comptes d'attente de recettes de la DPDD à hauteur de 2,5 millions d'euros en 2026, puis de 2 millions en 2027. Ma question est un peu bête : si l'on sait maintenant qu'on a 4,5 millions à apurer, pourquoi ne les apure-t-on pas tout de suite ? Je conçois que cela demande du travail, évidemment, le rapprochement. D'autre part, on verra dans le BR soumis une baisse des prévisions de recettes, de l'ordre de 3,3 millions dans un domaine et 9 millions dans un autre, on vérifiera les chiffres, mais il me semble que c'est cela. C'est un peu étrange : on observe

un recul très significatif des recettes, mais on anticipe malgré tout un apurement à deux ou trois ans.

**M. BERNARDINO** — La DPDD est un domaine un peu particulier. Je laisserai Hélène DUROU, si elle le souhaite, en dire quelques mots. Sur la partie patrimoniale : quand on a un bâtiment, on a 10 % de la valeur du bâtiment qui est mis en réserve pour garantir que les entreprises fassent bien le nécessaire pour la garantie de parfait achèvement. On ne peut payer l'intégralité des factures qu'au bout d'un an, une fois qu'on a passé le délai de la garantie de parfait achèvement et qu'on a fait corriger tout. Même pour la livraison du BRB qui a eu lieu récemment, nous avons 10 % de retenue pendant un an, ce qui fait qu'on ne peut pas payer les entreprises en question. Naturellement, on ne peut pas justifier auprès des financeurs du paiement des factures et nous ne pouvons pas titrer la recette en conséquence.

Sur un bâtiment à 20 millions d'euros, 10 %, cela représente 2 millions d'euros. C'est pour cela que c'est particulier : la DPDD, ce sont tout de suite des montants conséquents. C'est mécanique, on n'y peut rien. De fait, l'établissement des états financiers suppose que toutes les factures ont été réglées. Puisque ce qui est attendu par les services financiers, ce ne sont pas les bons de commande, mais bien les factures réglées. Des bilans intermédiaires ont été réalisés, bien sûr.

Néanmoins le dernier bilan financier nécessite que l'intégralité des factures soient payées. Et de toute façon, on a 10 % qui sont mis en réserve. Par conséquent, nous avons un décalage. Nous savons que, cette année, nous avons le BRB. Nous savons que d'ici la fin de l'année, nous allons avoir la dalle clôturée, puisqu'elle n'est pas encore finie. Nous avons une livraison prévue de la dalle uniquement vers octobre/novembre. Quoiqu'il arrive, nous savons que, pendant un an au moins, nous maintiendrons 10 % du coût de la dalle en réserve.

En parallèle, nous avons aussi la réhabilitation de la faculté de santé, qui est un gros chantier de plus de 14 millions d'euros. Comme les sommes sont conséquentes, les retenues de 10 % font que nous pensons que ce sera sur 2026 et 2027 qu'on aura les 2 millions et 2,5 millions d'euros titrés en recettes. Nous espérons pouvoir titrer le reste à la fin de l'année au maximum.

**Mme DUROU** — Hélène DUROU, agent comptable. Pour répondre à M. LEVREL concernant les comptes d'imputation provisoire. Effectivement, le montant est élevé, car ces comptes d'imputation provisoire recouvrent deux choses : les comptes d'imputation provisoire de premier niveau, pour lesquels il s'agit simplement de reclasser les recettes, ce sont ceux sur lesquels les travaux ont mené jusqu'à présent; et les comptes d'imputation provisoire, qui sont des comptes d'avances, dans lesquels les sommes sont imputées de manière légitime, en attendant que les projets avancent et permettent d'établir des bilans. C'est ce qui explique ce montant très important, qui restera structurellement élevé.

Certaines avances font, bien entendu, l'objet de bilans et sortent progressivement de ces comptes d'imputation provisoire. Mais, comme l'établissement continue à fonctionner et à remporter des appels à projets, ces comptes sont continuellement alimentés.

Il faut s'assurer que les bilans soient bien réalisés dans les délais. Mais, structurellement, un établissement public comme l'université dispose de comptes d'avance importants. Ce qui était anormal, et qui sera totalement résorbé d'ici la fin de l'année, ce sont les comptes d'imputation provisoire de premier niveau avec des sommes simples, qui ne sont pas sur convention, pour lesquels on avait des montants très importants. Nous étions à 1,5 million d'euros à la fin de l'année dernière, mais cela sera terminé : les travaux s'achèveront à l'automne.

**M. BERNARDINO** — Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer à l'approbation.

**M. VALLÉE** — Ce n'est pas une question, mais une remarque. Je vois BR dans le rouge à 174 000 euros. Je sais qu'un certain nombre de fournisseurs ne sont pas encore payés. En totalisant ce que l'UPEC doit, cela dépasse 174 000. J'ai peur du réel atterrissage. Vous voyez ce que je veux dire? De nombreuses opérations sont bloquées, et la rentrée sera très compliquée si ces paiements ne sont pas effectués. C'est dit aujourd'hui. Je ne fais que relayer la parole de mes collègues, qu'ils soient en santé, en sciences, etc. Je ne veux tirer sur personne. Mais depuis février, voire avant, des difficultés majeures étaient déjà présentes. La rentrée est mise en péril pour certaines disciplines. On évoque 174 000 euros pour afficher artificiellement un chiffre positif. Vous avez

redressé la barre avant de partir... J'ai peur qu'on aboutisse à un montant à cinq chiffres en négatif.

**LE PRÉSIDENT** — Non, il n'y aura pas de chiffre négatif. Merci d'avoir reconnu que terminer en positif est préférable à finir en négatif. J'apprécie ce remerciement, et je vous en sais gré, car vous ne dites pas souvent merci, mais vous avez prouvé que vous saviez le faire. Je l'entends.

Par ailleurs, concernant les éléments qui relèvent de la DRV, malgré un renforcement RH colossal, certaines opérations sont désormais prises en main directement au niveau DGS. Je tiens à le dire, car cela a été évoqué lors des réunions interlaboratoires : nous étions particulièrement vigilants, voire agacés, sur ce sujet. Les choses avancent. Il me semble que 5 000 lignes ont été effacées d'un seul coup, sur des montants relativement modestes.

**Mme DUROU** — Hélène DUROU, agent comptable. Nous avons un point un peu technique sur la mécanique financière. En fait, les charges sont enregistrées au moment de l'émission du bon de commande. Donc le fait qu'elles ne soient pas encore payées n'a pas d'impact sur le résultat comptable. C'était le point financier à souligner.

Ensuite, pour les procédures d'apurement, je vais peut-être laisser Marie GARAPON intervenir. Mais nous sommes en train de mettre en place une dynamique pour régler les bons de commande en retard. C'est le travail qui a occupé toute la semaine, et cela avance bien.

**Mme GARAPON** — Pour compléter : nous avons effectivement mis en place une organisation exceptionnelle pour rattraper le retard accumulé avant l'été, en créant des binômes entre le service opérationnel et l'agence comptable, afin de solder un maximum de factures et de bons de commande, en traitant l'ensemble de la chaîne simultanément.

**M. BERNARDINO** — Sur l'approbation des comptes de retour à l'équilibre financier qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ?

***Le conseil d'administration approuve à la majorité les conditions de retour à l'équilibre financier avec 5 abstentions.***

Nous passons au point suivant : l'approbation du budget rectificatif 2025.

### 1.3 Approbation du budget rectificatif au budget 2025

**Mme DACOSTA** — Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter ce budget rectificatif en cinq parties : la synthèse du budget; les éléments relatifs aux recettes budgétaires; les dépenses que nous prévoyons de décaisser; les équilibres; et le schéma d'emploi.

Ce budget rectificatif est un budget en diminution de 4,7 millions d'euros sur les prévisions de recettes par rapport à l'an dernier. Nous le verrons tout à l'heure. Il y a environ 400 000 euros de variation positive sur les dépenses budgétaires.

Petit rappel : les recettes (RE) sont celles que nous prévoyons d'encaisser, avec un rapprochement prévu avec les factures. Les dépenses budgétaires correspondent aux crédits de paiement, c'est-à-dire aux sommes que nous prévoyons de décaisser. Nous parlons ici d'éléments budgétaires, différents des éléments patrimoniaux.

Total des recettes : 326 millions d'euros

Total des dépenses : 351,5 millions d'euros

Sur les trois premiers exercices pluriannuels (2022, 2023, 2024), on observe un effet de ciseau dû à deux facteurs : le décalage entre les moments où nous encaissons les recettes et ceux où nous effectuons les décaissements; une augmentation mécanique de nos dépenses.

La planche suivante permet de distinguer la variation liée à l'augmentation de la subvention pour charge de service public, et celle qui concerne les ressources propres. Cette subvention représente un peu plus de 70 % de nos ressources totales. Les recettes propres englobent toutes les autres ressources en dehors de la subvention.

Si l'on fait un zoom pour visualiser le poids relatif des recettes propres : la formation par apprentissage représente 32 % des prévisions de ressources propres; les autres subventions sur contrat regroupent celles liées à la recherche (ANR, etc.), aux grands projets (CMQ, Erasme...) et aux travaux (18 %); la formation continue et les prestations de recherche complètent le tableau, de même que les droits d'inscription, etc.

Cette présentation est uniquement en comptabilité budgétaire. On y distingue la variation de la subvention pour charges de service public et celle des autres agrégats (autres financements publics, fiscalité affectée, etc.). La fiscalité affectée concerne la SEBEC, ajustée à chaque exercice. Pour les autres financements publics, nous avons les financements État et les autres financements qui comprennent principalement les financements liés aux opérations de travaux comme ERGO. Nous avons également les contrats de recherche et tous les projets cités précédemment.

Concernant les ressources propres, on note : une hausse de 3 millions sur la formation professionnelle de 3 millions d'euros pour celle par apprentissage ; et de 700 000 euros sur la formation continue. On voit un ajustement à la baisse sur les prestations de recherche. Et puis une prévision révisée à la baisse de 15 millions sur les travaux, en raison du calendrier et d'un affinement des données.

En ce qui concerne les dépenses, trois grandes enveloppes : le personnel (71 % des prévisions de crédits de paiement), fonctionnement (18 %), investissements (11 %).

Total des dépenses : 351,5 millions d'euros

Masse salariale : 250,4 millions (variation de -1,5 million)

Fonctionnement : +5 millions

Investissements : -3,3 millions

Je passe le détail par compte budgétaire. On peut noter les éléments de variations des enveloppes, avec la masse salariale. Les autorisations d'engagement sont égales aux crédits de paiement. C'est réglementaire, il y a très peu de décalage sur ce poste. En ce qui concerne le fonctionnement, on voit qu'il y a eu une baisse sur les contrats de recherche et une hausse sur les prévisions faites par les composantes et dans les directions en charge des travaux.

En investissement, 23 millions sont en autorisation d'engagement, 36 millions en crédits de paiement, principalement sur les projets immobiliers et la recherche.

L'illustration de l'évolution par destination de nos prévisions de dépenses, par domaine fonctionnel : variations notables en immobilier, en pilotage et recherche.

La masse salariale. C'est simplement pour rappeler des éléments qui impactent, cette année, la prévision en masse salariale. Voici, pour rappel, sa

décomposition : 250,4 millions et trois enveloppes qui la compose : la première concerne les personnels permanents pour 213,4 millions (titulaires et contractuels); la deuxième concerne tous les personnels financés sur des contrats sur crédits externes (une astérisque au bas du document donne des exemples de contrats qui financent ces contrats) et la troisième enveloppe qui concerne les heures complémentaires avec variations assez importantes pour ce BR, les vacances administratives et les œuvres sociales.

Le ratio Dizambourg fait le lien entre les charges de personne que nous prévoyons d'enregistrer au cours de cet exercice, et les produits encaissables : 78 % à date avec un seuil de vigilance à 82 %.

Un focus sur les principaux projets d'investissement avec un total des opérations à 156,7 millions, un niveau de réalisation antérieur à 2025 à 75,4 millions, ce que nous prévoyons pour l'exercice : 9 millions et le reste à réaliser pour les années suivantes.

Enfin, nous avons ce qui est financé par le plan de relance et les projets qui sont financés par les contrats plan État région. Un récapitulatif de l'ensemble de ces opérations pluriannuelles (travaux, recherche, enseignement, direction informatique), avec leurs modes de financement.

Le total des recettes s'élève à 326,3 millions d'euros, comme nous l'avons vu précédemment. Les dépenses, toutes enveloppes confondues, s'élèvent à 351,5 millions d'euros, soit un solde budgétaire de -25,2 millions d'euros. Ce solde budgétaire vient s'ajouter aux autres opérations dites non budgétaires qui ont un impact sur la trésorerie. On peut citer, à titre d'exemple, la TVA, les bourses pour lesquelles nous recevons un encaissement et on décaisse. Cela n'est pas forcément sur le même exercice, entraînant des décalages. L'ensemble de ces éléments nous conduit à une variation de trésorerie de -19,6 millions d'euros.

Le compte de résultat : d'un côté, les produits prévus sont à hauteur de 347,4 millions d'euros, de l'autre, les charges s'élèvent à 347,2 millions d'euros, soit un résultat prévisionnel légèrement positif, de l'ordre de 200 000 euros. Ce résultat s'ajoute aux amortissements et aux reprises, qui influent également sur le calcul, et conduisent à une capacité d'autofinancement des opérations courantes estimée à 8,2 millions d'euros. Cette capacité vient s'ajouter aux prévisions de recettes d'investissement, à hauteur de 27,8 millions d'euros, soit un total de 36 millions d'euros. En face, les prévisions de dépenses d'investissement s'élèvent à 36,8 millions d'euros.

La différence, soit près de 800 000 euros, sera prélevée sur le fonds de roulement.

Fonds de roulement et trésorerie. Le fonds de roulement s'élevait initialement à 4,9 millions d'euros (montant issu du compte financier 2024, et non du budget initial). Après application de la variation, il est estimé à 4,1 millions d'euros dans le budget rectificatif, ce qui correspond à 5 jours de fonctionnement. Quant à la trésorerie, elle s'élevait à 80 millions d'euros. Avec une variation négative de 19,6 millions, nous obtenons un solde de 60,6 millions d'euros, soit l'équivalent de 69 jours de fonctionnement pour le BR.

La planche suivante illustre de manière synthétique le schéma d'emploi et ses variations. Cela conclut la présentation budgétaire. Il s'agit ici d'un récapitulatif des éléments vus précédemment, avec une diapositive rappelant les trois ratios de soutenabilité financière et notre positionnement à leur égard. Avant de céder la parole, je souhaite apporter une réponse à M. LEVREL qui avait adressé un mail concernant une liste d'ETP restée sans réponse. Je m'excuse de ne pas avoir pris en compte ces éléments, et je m'engage à vous transmettre l'ensemble des réponses détaillées dans les meilleurs délais.

**M. BERNARDINO** — Des questions?

**M. LEVREL** — Concernant les opérations pluriannuelles absentes des comptes financiers malgré un reste à encaisser d'environ 1 million d'euros, j'avais demandé plusieurs fois qu'un bilan soit fait pour savoir ce qu'était devenu cet argent dont on attendait l'encaissement. En parcourant les statuts, je me suis aperçu qu'ils prévoient que le Conseil d'administration approuve les budgets et les comptes des composantes. Nous espérons donc que, dès la prochaine fois, les budgets et comptes des composantes seront bien présentés conformément à ces dispositions.

Une question que j'ai évoquée au point précédent de l'ordre du jour, à propos de la baisse de 3,3 millions d'euros sur les financements pour les opérations d'investissement patrimoniaux, liée à une fiabilisation des prévisions au sein de la DPDD, ainsi qu'une baisse de 9,4 millions d'euros sur les recettes fléchées globalisées de l'État correspondant au réajustement des prévisions de recettes sur les opérations d'investissement patrimoniaux par rapport aux

prévisions de 2025. Ce sont des montants conséquents. Pourquoi y a-t-il une révision des prévisions de recettes de 12,7 millions d'euros ?

**Mme DACOSTA** — Il est difficile d'avoir à chaque fois le montant juste parce qu'on est tributaire du calendrier des travaux. Cette révision résulte de l'analyse fine des opérations, réalisée notamment avec le retour du directeur du patrimoine et son équipe, et sera possiblement ajustée à nouveau avec l'arrivée de la nouvelle responsable financière. Dès qu'on a de nouvelles informations, on les traduit de manière plus fine. Ce qui n'est pas fait cette année sera fait l'année suivante, comme l'a expliqué le VP CA sur les prévisions d'encaissement et d'apurement de ces opérations.

**M. LEVREL** — Ce sont des révisions sur ce qu'il va se passer en 2025 et qui n'affectent pas les prévisions de recettes des projets pluriannuels ?

**Mme DACOSTA** — Oui, tout à fait. Si l'opération est équilibrée, à la fin, elle gardera son équilibre. S'il n'y a pas d'évolution, la part d'autofinancement restera en tant que telle. Mais c'est le niveau d'exécution qui glisse d'une année sur l'autre.

**M. LEVREL** — Concernant la masse salariale, la baisse de 2,4 millions d'euros par rapport au budget initial est-elle due à des suppressions de postes ? Combien ? Ventilées comment entre enseignants-chercheurs et Biats, contractuels et titulaires ? Je sais bien que vous n'êtes pas la DRH. Des dépyramidages ?

**M. BERNARDINO** — Nous sommes sur des prévisions. Cela s'explique par un meilleur suivi de la masse salariale, et si on compare au compte financier 2024, on peut constater qu'on est encore au-dessus du compte financier initial : +10 millions d'euros. Donc c'est juste un réajustement plus proche de la consommation réelle. On avait un peu surestimé la masse salariale quand on a fait le BI et on a eu le compte financier entre temps. Cela a permis de nous rassurer. Nous sommes sur une trajectoire pour l'instant plus proche de la masse salariale. Ce ne sont pas des suppressions de postes massives pour cette économie.

**M. LEVREL** — Toujours à propos des dépenses de personnel, il est indiqué le montant des heures complémentaires, des vacances d'enseignement et administratives, en augmentation. Il est indiqué «ces dépenses sont ventilées par composantes et directions centrales» mais la ventilation n'est pas donnée. Cela rejoint ma remarque précédente selon laquelle les statuts prévoient que le CA vote le budget des composantes. Il serait donc souhaitable de compléter cette ventilation.

Sur la question du plafond d'emploi, la diminution de deux emplois est liée aux PUPH en surnombre, ce qui explique la variation sans qu'il y ait d'autres suppressions. Qu'est qu'un PUPH en surnombre? Et pourquoi cela baisse-t-il?

**M. BERNARDINO** — C'est une négociation qui a lieu tous les ans avec le ministère de la Santé. Elle fait partie des éléments qu'on a ajoutés, car nous avons eu un retour sur les échanges qui concernent spécifiquement la faculté de santé. Donc des PUPH sont en surnombre pour lequel on a des financements qui sont associés quand ils sont en surnombre. De même que quand on a des ajustements de postes «repyramidés», on a des enveloppes budgétaires, et, inversement, lorsqu'il y a un «dépyramidage». Donc, tous les ans, on voit des réajustements opérés avec les ministères de la Santé et la faculté de santé en négociation. En l'occurrence, deux postes étaient en surnombre qui ne sont pas reconduits, donc ça a fait diminuer le plafond d'emploi de deux postes.

**M. LEVREL** — Pour les dépenses d'investissement, il est prévu une hausse de 1,6 million en autorisations d'engagement, avec une explication détaillée des différents postes justifiant cette hausse. Parallèlement, on constate une baisse de 6 millions en crédits de paiement. Pour le dire de façon approximative, on prévoit donc d'engager 1,6 million d'euros supplémentaires, mais de payer 6 millions d'euros de factures en moins. Cela n'est pas expliqué. D'une part, ce décalage est surprenant, et d'autre part, la baisse des crédits de paiement n'est pas expliquée.

**Mme DACOSTA** — Oui, je comprends que cela puisse être confusant. Les autorisations d'engagement ont une portée pluriannuelle. Lorsqu'un nouveau marché est lancé, on engage sur plusieurs années. Les décaissements dépendent du niveau de réalisation : une opération prévue sur un exercice peut être finalement décalée à l'exercice suivant. Les paiements se glisseront sur

l'exercice suivant, ce qui explique cette logique différenciée par rapport aux AE.

**M. LEVREL** — D'accord, merci. Je comprends bien les réponses, mais, étant donné les montants en jeu, il aurait été utile d'avoir une explication sur les projets concernés par cette grosse révision à la baisse des crédits de paiement.

**Mme DACOSTA** — Merci. Nous pourrions peut-être ajouter un encart, pour le prochain budget, sur ces variations qui varient en AE et en CP. Il y a déjà un encart global dans la note, mais un zoom sur ce point serait effectivement utile.

**Mme FLEURY** — Juste une remarque. Murielle FLEURY. On a évoqué à deux reprises la vacance prolongée d'un poste de responsable financier à la direction du patrimoine, et son impact sur les opérations financières liées à cette activité. Une vacance prolongée est toujours problématique, surtout pour une direction aussi importante en termes d'impacts financiers que la direction du patrimoine et du développement durable. Il faut faire preuve de vigilance dans la construction d'une solution de remplacement d'un poste aussi capital, en lien avec la RH, afin d'assurer au mieux le suivi dans ce type de situation, qui n'est pas si rare. Je le souligne, compte tenu de l'importance financière de cette direction.

**M. BERNARDINO** — Encore une dernière question ?

**M. LEVREL** — Ce n'est pas une question, mais je voudrais signaler deux erreurs dans la liasse. Il y en a une dans le tableau 4. Comme nous allons le voter, il me semble important que l'erreur soit rectifiée, d'autant que je l'avais déjà signalée dans le compte financier 2024. La case en haut à gauche devrait être vide. Je ne rentre pas dans les détails, cela nous fera gagner du temps. Dans le tableau 9, sur la synthèse budgétaire avec les stocks, flux, etc., le montant en autorisation d'engagement, case 5, correspond au budget initial. Il n'a pas été modifié pour le budget rectificatif. C'est un tableau pour information.

**M. BERNARDINO** — Merci. Pas de changement de procuration ? Je propose donc d'approuver le budget rectificatif 2025.

***Le conseil d'administration approuve à la majorité le budget rectificatif au budget 2025 avec 1 vote contre et 6 abstentions.***

Passons au point suivant.

**M. LEVREL** — Encore une remarque. Dans le diaporama, le projet Pulse est mentionné, mais il a cessé. C'est page 21 du diaporama.

**M. BERNARDINO** — Il apparaît toujours, car toutes les dépenses ne sont pas encore soldées. J'avais fait la même remarque. Il nous reste encore quelques soldes de facture à payer. Nous enchaînons.

#### **1.4 Approbation de la lettre d'orientation budgétaire relative au budget initial 2026**

**M. BERNARDINO** — Il faut que les équipes se mettent à travailler sur le budget initial 2026, qui nécessite une lettre d'orientation budgétaire, qu'on a fait soft, en reprenant les éléments de l'année dernière principalement. L'objectif étant de maintenir les dispositions actuelles, il n'a pas été proposé pour l'instant de rajouter quoi que ce soit sur l'orientation budgétaire pour 2026. Le président l'a rappelé : le contexte est un peu particulier pour la rentrée. Il est important de jouer sur la stabilité afin que les équipes commencent à travailler sur la préparation du budget 2026. Nous allons être sur la remise en place d'un PREF, il va donc falloir revoir les différents éléments du plan de retour à l'équilibre qui a été voté l'année dernière.

La note d'orientation budgétaire avait pour objectif de sécuriser les deux enveloppes principales : formation et recherche. Avec le maintien de l'enveloppe recherche à 2,6 millions d'euros, comme l'année dernière, afin de permettre à la CA de travailler sur la ventilation de l'enveloppe recherche et de construire le budget des laboratoires et de sécuriser l'enveloppe formation qu'on a maintenue autour de 6 millions d'euros. Le but est que les deux volets puissent dès la rentrée commencer à travailler sur la ventilation de l'enveloppe, et permettre aux structures de construire le budget initial, qui, une fois compacté avec le budget de l'établissement, donnera le budget présenté en

décembre 2025. Pas de changement particulier, hormis les éléments qui étaient dans la note de l'année dernière.

La principale chose qui a été ajoutée est l'impact que va avoir l'arrivée des services Collège doctoral et école doctorale sur l'université, puisque ces budgets vont être intégrés, alors qu'ils étaient initialement à la COMUE. C'est le principal impact qui y aura sur le BI de 2026, car l'activité était initialement extérieure et donnera lieu désormais à des dépenses. Pour rappel, les collèges et écoles doctoraux sont rattachés à la DRV dans un objet financier particulier. Avec la coordination territoriale, il va falloir expliquer aux partenaires qui participent financièrement à la CT et à l'utilisation des écoles doctorales l'usage qui est fait des fonds, en particulier la formation doctorale et autres. Nous travaillons avec la DRV sur la création des objets financiers.

On a reçu la notification de la DGESIP, avant-hier, des crédits qui sont affectés pour les postes que vous avez accepté de récupérer sur l'UPEC : les 13 emplois rattachés ont donné lieu à une enveloppe de 660 000 euros par année pleine. Cela aura un impact sur la masse salariale. On l'aura en positif sur la SCSP, mais aussi en négatif sur la masse salariale, puisque ça va l'augmenter, compensée par la dotation. Le courrier signé est arrivé hier ou avant-hier.

Principal impact pour la rentrée 2026 : cette arrivée des nouveaux objets qui étaient initialement à la COMUE ; et le modèle financier qui doit être finalisé sur la CCT puisque nous devons encore voir avec l'UGE de voir qui s'occupe d'encaisser les « recettes » des partenaires. Il faut bien aussi que les partenaires qui participent soient encaissés, soit à l'UGE soit à l'UPEC pour le financement des activités de la CCT. Cela n'a pas encore été tranché. Les discussions sont en cours, mais cela aura forcément un impact sur 2026.

**M. LEVREL** — En soi, sur la note, il n'y a pas énormément de questions, mais, en fait, si j'ai bien compris à travers la présentation de cette note, c'est qu'il n'y aura pas d'autre budget rectificatif pour 2025 ? On est le 4 juillet, donc ça veut dire que, jusqu'à début mars 2026, on n'aura plus de nouvelles du budget 2025 ?

**M. BERNARDINO** — Oui, c'est bien ça.

**LE PRÉSIDENT** — C'était déjà le cas.

**M. LEVREL** — Le BR qui est devenu unique était en septembre. Cela laissait un peu plus de marge. Pourquoi est-ce que c'est important ? Parce qu'en fait, les dotations de fonctionnement aux laboratoires ont été notifiées à hauteur de seulement 80 % de leur dotation. On leur a dit : « si vous dépensez tout, vous recevrez les 20 % restants ». Est-ce déjà décidé pour chaque laboratoire ? Si oui, cela devrait être inclus dans le BR. Sinon, cela va créer des variations. Donc c'est la première partie de ma question : est-ce que la notification des 20 % supplémentaires a déjà eu lieu ?

**M. BERNARDINO** — Non, mais dans le budget rectificatif, les 100 % de la dotation aux laboratoires est déjà prévue. L'enveloppe des 1,8 million d'euros de dotations récurrentes était déjà prévue dès le BI.

**M. LEVREL** — D'accord, donc, ça signifie que, si les laboratoires ne reçoivent pas cette dotation, il n'y aura pas de budget rectificatif pour prendre en compte le fait que la dotation aux laboratoires a été plus basse que prévu, et donc qu'il y a eu moins de dépenses. Et pourquoi est-ce que je pose cette question ? Parce qu'en fait, l'ICMPE, l'Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est, est en délégation générale de gestion au CNRS. C'est-à-dire que, comme le laboratoire est implanté sur un site CNRS, et qu'une grande partie du personnel dépend du CNRS, il a été convenu, grâce à une convention, que ce serait le CNRS qui gérerait la totalité des fonds du laboratoire. L'UPEC verse donc sa dotation au CNRS, qui, ensuite, prend en charge la gestion financière, paiement des factures, etc. Le problème, c'est qu'à ce jour, l'UPEC n'a encore versé aucun euro à l'ICMPE. Concrètement, cela signifie que la dotation du laboratoire n'est toujours pas créditée. La semaine dernière, en réunion de département, on nous a dit qu'il restait 1 000 euros pour les dépenses, et qu'on ne savait pas quand les fonds allaient arriver. Heureusement, à ce stade, les laboratoires n'ont pas encore été officiellement informés s'ils allaient recevoir ou non les 20 % complémentaires. Mais c'est quand même un problème : nous sommes à la moitié de l'année, et aucun fonds n'a encore été versé au laboratoire.

**M. BERNARDINO** — Je ne sais pas quel est le problème spécifique avec l'ICMPE, mais, de mémoire, il y a bien une convention signée avec le CNRS. Et d'ailleurs, ce n'est pas une situation exceptionnelle : nous avons eu la même chose avec

d'autres laboratoires en cotutelle, où c'est l'autre tutelle qui assure l'intégralité de la gestion financière. À partir du moment où une convention est en place, nous réglerons les montants prévus par ladite convention. Il est de bon ton, comme nous faisons, de fonctionner sur un budget prévisionnel. Cela signifie que, lorsque j'ai une convention signée, j'ai le droit d'engager des dépenses, même si je n'ai pas encore encaissé l'argent. C'est le principe. Donc, normalement le CNRS aurait dû ouvrir les crédits à l'ICMPE, sur la base de la convention et pas sur la base des versements. Il y a une problématique de gestion au CNRS, peut-être ; mais en tout cas, cela n'impacte absolument pas le laboratoire. C'est une convention, donc on engagera les sommes et on tiendra les engagements.

**M. LEVREL** — Il y a peut-être un problème au CNRS. Mais dire que ça n'impacte pas le laboratoire, c'est faux, parce que le laboratoire ne peut pas engager de dépenses, puisque la ligne n'est pas ouverte. Donc il y a zéro.

**LE PRÉSIDENT** — Ça, c'est une question d'exécution de convention, mais tout est dans le BR, donc sur l'affectation des fonds, il n'y a pas de problème.

**M. BERNARDINO** — Si l'UPEC attendait d'avoir encaissé les fonds avant d'ouvrir les droits à dépense, on ne dépenserait pas beaucoup par an. C'est le principe de base. À partir du moment où on a une convention, on s'arrange pour qu'elle soit bien signée avant d'ouvrir les crédits, donc avant d'accorder les droits à dépense. C'est le minimum de sécurité à respecter, pour être sûrs que, quand un collègue nous dit : « Je vais avoir une convention, il faut m'autoriser à dépenser », on sait qu'il faut refuser. Parce qu'on s'est rendu compte que, même une fois la convention signée, parfois, on n'encaisse pas l'argent non plus. Mais dès l'instant où la convention est signée par les différentes parties, ça sécurise normalement. Ensuite, c'est à l'agent comptable de faire le recouvrement des sommes, si elles ne sont pas payées. Mais si on n'a pas payé le CNRS, avec la convention, le CNRS doit nous envoyer le recouvrement. Et on se chargera de payer la facture.

Cependant, l'ouverture des crédits à l'ICMPE, si c'est le CNRS qui gère les crédits, c'est à eux d'ouvrir les droits à dépenses et l'UPEC n'a pas la main pour les forcer à ouvrir les droits à dépenses.

On va passer au vote.

*Le conseil d'administration approuve à la majorité la lettre d'orientation budgétaire relative au budget initial 2025 avec 8 abstentions.*

### 1.5 Approbation du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables

**LE PRÉSIDENT** — Lolita, tu fais un petit chapeau ?

**Mme RUBENS** — Bonjour à toutes et à tous. Je voulais juste dire un mot d'introduction sur le SPASER, le Schéma de Promotion pour les Achats responsables du point de vue environnemental et sociétal. Je crois que j'ai presque donné le bon l'acronyme, l'idée est là. Je voulais simplement rappeler que la dépense publique, c'est vraiment énormément d'argent. Donc c'est important qu'on puisse dépenser cet argent de façon responsable. Et je remercie très vivement le Pôle Achat, qui a travaillé sur ce SPASER d'arrache-pied, avec un rétroplanning dès le début de l'année civile, en nous annonçant qu'ils allaient pouvoir le finaliser avant l'été. Et ça a été fait dans les temps, avec des groupes de travail sur chacun des thèmes. Ce sera présenté en détail. Mais, réglementairement, ce SPASER, on aurait dû l'avoir depuis 2023. Donc on rentre maintenant dans les clous, et tant mieux. En plus, cela correspond à l'un des aspects de notre schéma directeur de développement durable et de responsabilité sociétale, puisque nous devons justement nous doter de ce SPASER. C'est donc un double remerciement.

J'en profite aussi pour vous dire que cela coche une des cases du schéma directeur, et je reviendrai à la rentrée pour faire un petit point. On vous avait promis un point annuel d'avancement sur le schéma directeur DD&RS. Donc on reviendra à la rentrée, à l'un des CA de rentrée, pour vous présenter cet avancement. On a avancé sur plusieurs points, il y en a d'autres sur lesquels il faut encore progresser, mais c'est plutôt encourageant. Et donc, ce SPASER en fait partie. Merci encore une fois au Pôle Achat Public pour ce travail.

**M. SECK** – Merci beaucoup Lolita. Bonjour à toutes et à tous. Rapidement, avant de commencer, je voudrais aussi remercier le bureau politique via Amilcar, Mme GARAPON. Je souhaite également remercier Lolita RUBENS et Julien

ALDHUY, que je ne vois pas, qui ont contribué à structurer le schéma. Je remercie également ma direction, la DAF, qui a beaucoup contribué à porter ce projet.

Je suis Amadou SECK, responsable du Pôle Achat. Je vais vous présenter assez rapidement le schéma directeur. Cette présentation est structurée en trois parties : une première partie consacrée à la définition ; une deuxième au contexte ; et une troisième à la méthodologie de travail.

Sans tarder, parlons de la définition du SPASER. Comme son nom l'indique, il s'agit du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, à la suite de l'adoption de la loi Climat et Résilience – une loi qui vise à lutter contre la pollution et les émissions de gaz à effet de serre – ce schéma est devenu obligatoire et un outil central. Il permet aujourd'hui de sensibiliser la communauté, c'est-à-dire les agents et les étudiants.

Nous avons désormais une trame, une base, qui nous permet d'instaurer une gestion structurée des achats responsables à l'échelle de l'établissement. Ce document nous sert aussi de support de programmation. Il fixe des objectifs clairs, mesurés par une série d'indicateurs actualisables tous les deux ans. Ce n'est donc pas un document vide : c'est un outil d'orientation qui définit la stratégie globale des achats pour une période donnée.

Ce schéma donne à l'établissement, l'UPEC, une garantie d'efficacité sur ses pratiques d'achat. Il permet l'intégration explicite de critères environnementaux et sociaux, qui figurent parmi les objectifs phares de la loi Climat et Résilience. Ces critères sont désormais obligatoires, et leur absence peut être un motif d'exclusion dans les procédures de marchés publics. J'insiste : ces critères étaient déjà présents auparavant, mais, avec ce document, ils sont renforcés. Le SPASER donne du contenu, du « muscle » à ces critères, en précisant ce qu'est un achat responsable.

Alors, qu'est-ce qu'un achat responsable ? C'est un achat qui combine trois dimensions : une efficacité économique, le respect des normes environnementales et un encouragement de l'insertion sociale. À chaque fois que vous êtes confronté à un achat, posez-vous la question : ces trois critères sont-ils réunis ? Un achat est responsable lorsqu'un établissement a recours à une entreprise ou à une structure qui respecte les normes environnementales et agit dans le respect de l'éthique.

Le contexte de mise en place repose sur une succession de lois qui ont progressivement renforcé le cadre réglementaire. Tout d'abord, la loi ESS (Économie Sociale et Solidaire), promulguée le 31 juillet 2014. Cette loi propose un nouveau mode de gouvernance, notamment de l'entrepreneuriat, centré sur l'humain plutôt que sur le bénéfice. Elle pose les bases sociales et économiques du futur SPASER, mais sans encore les volets écologiques et environnementaux. Ensuite vient la loi sur la transition énergétique, qui fixe un objectif de réduction des gaz à effet de serre de 40 % à l'horizon 2025-2030. Elle a une dimension majeure et élargit la portée du SPASER à la dimension écologique.

Puis, le code de la commande publique a été modifié, notamment avec les articles L.2111-12 et L.2111-13, qui introduisent la notion de marchés réservés. Ce sont des marchés publics qui peuvent être adressés à des établissements « adaptés », les structures de l'économie sociale et solidaire, comme les ESAT, les établissements de soutien par l'aide au travail, les EPHAD, les SIUE. La dimension sociale est prise en compte. Ces dispositifs et ces démarches sont obligatoires. Enfin, la loi Climat et Résilience de 2021 donne encore plus de « muscle » à ces dispositifs. Elle élargit les obligations aux établissements publics en abaissant le seuil de déclenchement du SPASER de 100 millions d'euros à 50 millions. C'est ainsi que l'UPEC est entrée dans le champ d'application de cette obligation. Dernièrement, la loi Industrie Verte, qui lutte contre la déréglementation du climat et la surtaxe de la carbonation, est venue renforcer cette dynamique. Elle oblige à intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics. Ces critères doivent figurer obligatoirement dans les dossiers de marchés publics et de consultation des entreprises.

La loi prévoit aussi des sanctions, notamment des motifs d'exclusion, pour garantir la mise en œuvre de ces exigences. Et ces motifs d'exclusion portent sur les entreprises ou les établissements qui, soumis à l'obligation de SPASER, ne se sont pas dotés de ce SPASER. Donc, aujourd'hui, un établissement qui, normalement, doit se doter d'un SPASER, s'il participe à un marché public, peut être exclu en raison de l'absence de ce critère, ou de ce document. De plus, nous avons aussi le bilan du gaz à effet de serre. Et ce bilan est obligatoire pour certains établissements ou pour certaines structures. Donc, dans un marché public, on peut exclure une structure qui ne s'est pas doté ce bilan, grâce à cette loi sur l'industrie verte.

Donc, jusque-là, on voit qu'en fait, on a tous les éléments du SPASER :

- un élément social par la loi SS ;
- un élément écologique, apporté par la loi sur la transition énergétique ;
- un élément environnemental, renforcé par les deux lois : Climat et Résilience et Industrie Verte.

Ces trois éléments définissent ce qu'est la première forme du SPASER.

Puis on a le PNAD, qui est un document de programmation défini par la Primature et appuyé par Bercy, qui vise justement à accompagner les acteurs de la commande publique, en définissant un cadre qui favorise un dialogue entre eux. Et en témoignent les échanges, les rencontres qui sont organisées entre établissements publics, au niveau de la direction des achats de l'État. J'y ai participé plusieurs fois. On y aborde plusieurs thématiques : le SPASER, la simplification des achats, et bien d'autres. Le PNAD vient renforcer le cadre du SPASER en donnant plus de moyens, de flexibilité, d'échanges aux acteurs de la commande publique.

Alors, pour les enjeux, justement, on a la traduction concrète de l'intensification des orientations. Donc, avec le SPASER, il y a une matérialisation de la gouvernance, c'est-à-dire de la politique définie au niveau du bureau politique, en matière de développement durable. On a également une feuille de route, comme je l'ai mentionné plus tôt, qui permet de revenir sur l'aspect pragmatique des achats. Et dans cet aspect pragmatique, on a des objectifs poursuivis via des moyens, et mesurés à l'aune d'indicateurs.

Il y a également, à travers ce SPASER, une implication des métiers, des directions : le personnel n'est plus laissé en rade. Justement, on permet au personnel de s'immiscer dans les marchés publics par le biais de ce schéma, puisqu'on a une base, un référentiel qui permet à chaque personne participant au fonctionnement de l'UPEC de pouvoir se prononcer et sur l'amélioration des conditions de l'achat durable, et sur le contenu même de ce que sera le futur marché public.

Il y a également, par ce schéma-là, la promotion des pratiques d'achats responsables, qui est en cohérence avec les objectifs poursuivis. Par-dessus tout, on peut avoir aussi un impact sur l'économie sociale locale, notamment en travaillant avec des établissements adaptés, comme je l'ai bien cité en amont, et en investissant également dans l'achat de seconde vie. Grâce à cet achat de seconde vie, on peut faire des économies d'échelle. Donc, au lieu de

recourir systématiquement à du neuf, on peut recourir à l'occasion, ce qui permet par ricochet de faire des économies d'échelle.

Concernant la méthodologie, plusieurs phases de réflexion ont été engagées en amont de la mise en place du document. Sur le planning global, l'affectation a été annoncée en janvier 2024, accompagnée d'une présentation du SPASER ou en tout cas de ce que serait le futur SPASER, à la communauté, en particulier aux directions et aux correspondants financiers dans les régions. En mars 2024, les différents ateliers ont été définis avec les services de l'UPEC, aussi bien les services centraux que les composantes. Un rétroplanning global a été établi en février 2025. En mars 2025, les ateliers ont commencé avec les différentes directions : la DPDD, la DDRS, la DIRCOM, la DAF, l'AC, ainsi que les vice-présidents.

En mai et juin, nous nous sommes consacrés à la rédaction et à la relecture du SPASER. Ce fut un travail exigeant, mais les délais ont été tenus. En juillet, une présentation du SPASER a été organisée. Un travail préparatoire conséquent a également été mené, avec des réunions hebdomadaires baptisées « Cogitons », qui ont permis une avancée régulière et structurée. Douze ateliers ont été organisés avec les directions des services centraux, que je remercie chaleureusement. Huit comptes rendus ont été rédigés, ainsi que deux réunions d'information spécifiques aux vice-présidents, notamment ceux en charge des finances, du développement durable et de la responsabilité sociale.

Le contenu du SPASER s'articule autour de quatre axes, identifiés par différentes couleurs : un axe environnemental, un axe social, un axe économique et responsable et un axe de coordination. Chaque axe comporte deux objectifs, déclinés en quatre actions concrètes. Dans l'axe environnemental, on traite à la fois de la réduction de l'impact négatif et de la valorisation de l'impact positif. Cette structuration nous a permis de revenir sur l'existant à l'UPEC et de définir des objectifs opérationnels, les moyens à mobiliser pour leur mise en œuvre, ainsi que des indicateurs permettant d'évaluer, à la fin de chaque exercice, le degré de prise en compte et de réalisation des objectifs.

C'est donc dans cette démarche structurée qu'a été élaboré ce SPASER. Je vous remercie et j'espère qu'avec ce SPASER nous allons tendre vers des achats plus durables, avec une stratégie respectueuse à la fois de l'environnement et des

droits sociaux. Je vous remercie de votre attention et reste à disposition pour toute question.

**M. BERNARDINO** — Y a-t-il des questions sur le SPASER ? Non ? Lolita ne l'a pas encore dit, mais nous ferons aussi au CA de la rentrée un point sur le bilan DDRS qui avait été demandé.

**Mme RUBENS** — Je l'ai dit.

**M. BERNARDINO** — Ah, pardon. Sans autre question, je vous propose qu'on vote ce schéma. Pas de changement de procuration.

*Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.*

Merci. Passons au point suivant : approbation de la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année 2026. Et merci aux équipes pour leur travail.

## **2. RESSOURCES HUMAINES**

### **2.1 Approbation de la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année 2026**

**M. BERNARDINO** — La campagne d'emplois a été présentée au CSA le 27 juin, et a obtenu une abstention positive du CSA. Pour la partie enseignant-enseignant-chercheur, qualification des emplois entre laboratoire, section CNU et enseignement et qui a été validée au CAC de lundi (30 juin).

**M. VALLÉE** — L'abstention positive a été obtenue sans le poste que vous avez rajouté. Nous allons examiner après. Ce n'est pas passé par le CSA.

**M. BERNARDINO** — Cela fait partie d'un point différencié. Marion ?

**Mme CASTELAIN** — Nous avons reçu 94 demandes, dont certaines dites « hors campagne », c'est-à-dire des demandes de contractuels traitées plus tard. Concernant les maintiens, 65 demandes ont été formulées, 49 ayant reçu un arbitrage favorable. Les détails sont disponibles par composante. Pour les transformations, 6 demandes ont été soumises, dont trois acceptées. Quant aux créations, 25 demandes ont été présentées, sans compter les 13 demandes récurrentes de la FST. Huit créations ont été accordées favorablement. Le document en ligne fournit un récapitulatif par composante des accords obtenus, ainsi qu'un récapitulatif par statut, précisant les créations, les transformations, et un dépyramidage en santé.

**M. BERNARDINO** — Une campagne d'emploi correcte, avec très peu de souhaits de geler des postes, la plupart des postes a été validée en maintien. Les postes proposés ont été argumentés lors des dernières réunions avec les directeurs de composante, puis validés dans les conseils de gestion. Quatre créations cette année ont répondu à des efforts particuliers demandés aux composantes dans le cadre de la nouvelle offre de formation. Cela concerne notamment l'IEP, conformément aux engagements pris au moment de sa création de l'IEP de Fontainebleau d'accompagner cette couverture avec quelques créations. Nous avons validé la création d'un poste de l'IEP de Fontainebleau avec un maître de conférences en sociologie. Un accompagnement de SESS-STAPS, car c'est une composante qui a beaucoup de contractuels qui ont bénéficié de postes de la loi d'augmentation des effectifs, mais qui a aussi systématiquement des postes de contractuels, mais pas de titulaires, donc on a souhaité cette fois-ci accompagner SESS-STAPS avec 1 ESAS (selon leur demande) et 1 titulaire. Deux postes sont proposés en santé et à l'IAE Paris ce qui correspond à des ouvertures de diplômes qui ont été demandés pour répondre à des demandes qu'on avait sur le territoire. Pour ce dernier, il s'agit de l'ouverture d'un diplôme répondant à des besoins spécifiques identifiés sur le territoire. C'est un diplôme qui est porté par l'IAE-Paris Est, mais en réalité, un MBA porté conjointement par l'IAE, l'IEP et la faculté de santé. En santé, une ouverture de master en santé mentale a été sollicitée. Nous avons des demandes en alternance. Ce travail est en cours.

Sur les tableaux, vous avez dû voir un « oui-si ». Une possibilité d'ouverture d'une filière en orthophonie est aussi à l'étude. Ce projet dépend de la région Île-de-France, qui gère le paramédical. Les échanges sont en cours. En cas

d'ouverture pour la rentrée 2026, nous avons dit pourquoi pas, mais la faculté de santé a conditionné ce projet à la création d'un poste de maître de conférences a minima, afin de pouvoir accompagner l'ouverture. Nous avons proposé qu'elle puisse se faire sur le territoire de la Seine-et-Marne, avec l'école de kiné déjà présente. Mais nous mettons en condition d'avoir les crédits alloués par la région Île-de-France.

**M. LEVREL** — Je signale une erreur en page 5 de la note : a priori, pour AEI, il s'agit de deux demandes, dont une création, et non d'une seule demande et d'une création. Si j'ai bien compris, il y a une demande de maintien et une demande de création, et une demande hors campagne. C'est un peu anecdotique. Sinon, je voulais faire ressortir, que, sur les 71 demandes de maintien et de transformation, 52 ont été acceptées, ce qui signifie que 19 postes ont été gelés ou supprimés, c'est-à-dire deux sur sept. C'est comme si, autour de cette table, sept postes étaient supprimés. Concernant les huit créations, deux sont en médecine, trois en IUT, une en IEP.

**M. BERNARDINO** — Les créations validées cette année correspondent en grande partie à des reliquats non finalisés, issus des ouvertures de BUT, notamment en informatique. Certains postes étaient restés infructueux sur les campagnes précédentes, ils sont donc republiés. Il n'y a pas eu de premier occupant pour l'instant. Les créations étaient occupées soit par les contractuels, soit infructueux sur la campagne d'emploi précédente. Il n'y a pas de nouvelle création hors plan BUT qui avait eu lieu sur les IUT.

Pour les maintiens non validés, il s'agit souvent de cas où la demande ne relevait pas stricto sensu d'un maintien, par exemple lorsque la personne concernée n'a pas encore officiellement quitté ses fonctions. La demande de retraite n'a pas été déposée. On ne publie pas de poste pour des gens qui ne sont pas encore partis. Même si la personne manifeste l'intention de partir, elle reste libre de changer d'avis, ce qui rend prématuré le gel du poste. Il ne s'agit donc pas de suppressions pures, mais de reports ou d'arbitrages temporaires. L'année prochaine, si cela est avéré, il y aura probablement un ATER en remplacement de la personne qui partirait.

**Mme CHEVALIER** — Merci pour cette note, je crois que c'est la première fois que je vois clairement la logique budgéo-technique de transformation et de

demandes de maintien. En lisant la page 1 et le début de la page 2, on comprend que, quand on n'accorde pas le maintien dans un service ou une composante, cela a pour effet de faire disparaître l'emploi, au sens de l'activité et au sens budgétaire. Ce qui permet l'année suivante de considérer cette demande de dégel comme une création, et elle est traitée comme telle.

Pour les administrateurs, il serait utile de disposer d'un tableau de suivi des postes de N-1 à N+1, permettant de distinguer les créations de création, des créations-réactivations, dégels, etc. Cela faciliterait la compréhension des décisions, qui, pour l'instant, reposent essentiellement sur les échanges entre composantes et directions, sans que nous les administrateurs ne disposent de la vue d'ensemble. Vous avez dialogué avec les composantes très bien, mais nous ne disposons pas des éléments de l'arbitrage. Comme dit Lucas, il y en a 19 en moins, et peut-être qu'effectivement il y a un surplus d'anticipations sur d'éventuels départs à la retraite, mais nous n'avons aucune vision là-dessus en tant qu'administrateurs. Ma demande est de pouvoir mettre bout à bout, de N-1 à N+1, le destin des emplois existants, réactivés, etc.

**M. BERNARDINO** — Derrière le mot maintien, il existe une diversité de situations : des postes pas pourvus depuis 3 ou 4 ans, des postes occupés par des ATER, et considérés comme des maintiens parce que le support était toujours affecté à la composante, donc on appelle cela un maintien. L'usage n'était pas celui d'un titulaire.

Pour d'autres, la limite d'âge étant atteinte à la fin de l'année civile, nous avons considéré qu'ils ne pourraient pas poursuivre et les dossiers de retraite ont bien été déposés.

À l'inverse, les créations correspondent véritablement à de nouveaux supports budgétaires affectés à une composante, et représentent un « plus un » clair dans leur dotation. Cette précision est essentielle pour bien interpréter les chiffres figurant dans les tableaux.

**Mme CHEVALIER** — Oui, mais par rapport à N-1 ? Parce que moi, je comprends très bien l'attitude qui consiste à mettre un « ATER », etc., parce que ça permet effectivement d'attendre, d'être en maintien, de disposer du statut de maintien. Je comprends très bien la logique des composantes.

En revanche, je ne comprends pas le bas de la page 1 et le début de la page 2 de la note, puisque ce que j'ai compris en lisant cela, c'est qu'un poste qui

aurait été gelé pendant plus d'un an n'apparaît plus dans la composante, et donc sa réactivation suppose une re-création. Et non pas une création nouvelle.

**Mme CASTELAIN** — Dans cette campagne, il n'y a qu'un dégel, indiqué dans le tableau, dans le fichier. Les autres étaient tous occupés par des contractuels ou des ATER. Donc, ce sont de vrais postes maintenus. Et les créations, ce qu'on appelle des créations, c'est comme disait Amilcar : ce sont vraiment des créations, et non des réactivations.

**LE PRÉSIDENT** — Et ça, avec N-1 ou pas N-1 ou N-2, c'est bien, c'est bien. Voilà, c'est ça. Non, c'est bien ça. En tout cas, c'est bien ça.

**M. BERNARDINO** — Passons au vote.

**M. GILBERT** — Juste une question. Le poste de l'ordre du jour complémentaire, il sera discuté, il sera présenté après ?

**M. BERNARDINO** — Oui. Juste après. Nous n'avons pas souhaité l'ajouter à la note, car c'est un cas particulier.

**Mme CASTELAIN** — C'est la campagne de 2025.

**M. BERNARDINO** — Oui, c'est bien de la campagne 2025, alors qu'on est sur la campagne 2026. Donc, sur la campagne d'envoi 2026, qui vote ?

***Le conseil d'administration approuve à la majorité la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année 2026 avec 7 abstentions.***

**2.2 Régularisation CE 2025 — approbation de la mise au concours PR d'un poste en section 91 (section de santé) — profil : Kiné – accordé en transformation dans le cadre de la révision des effectifs Santé 2025 — fil de l'eau**

**M. BERNARDINO** — Alors c'est un peu particulier. Tous les ans, on a une révision des effectifs qui est faite avec le ministère de la Santé, et qui concerne la partie PUPH.

**M. WOLKENSTEIN** — Le ministère de l'Enseignement supérieur.

**M. BERNARDINO** — Dans le cadre de cette révision des effectifs, normalement, cela concerne les périmètres de la faculté de santé. Sauf que, par extension, certaines sections du CNU, dont la 91<sup>e</sup>, qui concernent le paramédical, peuvent aussi être discutées dans ce cadre. Cela concerne les transformations, et les négociations. On a une école de kinésithérapie à Fontainebleau, avec un collègue maître de conférences en 91<sup>e</sup>, pour lequel la faculté de santé a demandé, dans le cadre de la révision des effectifs, que le poste soit transformé en poste de PR, c'est-à-dire que le collègue puisse bénéficier d'un éventuel repyramidage vers un poste de professeur sur son support actuel. Alors, d'habitude, ça ne passe pas en CA, sauf que là, il s'agit d'une sélection en 91<sup>e</sup> section du CNU, donc le poste doit être publié au fil de l'eau. On doit mettre en place d'un comité de sélection pour que le collègue puisse bénéficier de sa transformation de poste validé par le ministère en termes de financement. Par conséquent, il s'agit bien de la campagne 2025, et non de celle de 2026, et donc de la publication d'un poste au fil de l'eau, pour permettre au collègue concerné de candidater. Le collègue est déjà sur place. C'est uniquement dans le cadre de la révision des effectifs.

**M. LEVREL** — Je ne comprends pas. On transforme un poste occupé ?

**M. BERNARDINO** — C'est possible uniquement pour la révision des effectifs.

**M. LEVREL** — La personne occupe un poste de MCUPH, c'est ça ?

**LE PRÉSIDENT** — MCF, d'accord.

**M. LEVREL** — Donc ce poste est transformé en PR alors qu'il est déjà occupé, et on organise un concours de recrutement pour la personne déjà en poste, qui a vu son poste transformé ?

**Mme CASTELAIN** — Alors, on n'a pas du tout ce mode de fonctionnement pour les enseignants-chercheurs hors discipline santé. Mais dans le cadre de la révision des effectifs, ils procèdent comme pour les MCUPH et les PUPH. C'est comme ça que ça fonctionne pour eux. Le ministère a accepté la transformation d'un poste MCF en PR, avec une dotation complémentaire qui sera accordée par le ministère. Par contre, nous, nous sommes obligés de publier le poste pour que le collègue puisse candidater : c'est donc un poste au fil de l'eau.

**M. BERNARDINO** — Là, on est sur la première phase : l'organisation, par le conseil d'administration de l'ouverture du concours et il y aura à la rentrée, le CAC restreint qui devra valider un comité de sélection, afin qu'il y ait une audition du candidat. C'est donc très particulier.

**M. LEVREL** — Effectivement, c'est un euphémisme de dire que c'est très particulier. Certains pourraient dire que c'est une grosse magouille. Est-ce qu'on peut avoir le profil du poste, s'il vous plaît ? J'ai demandé un peu tard parce que ce sujet est apparu très tard. Soit le voir, soit l'envoyer...

**M. BERNARDINO** — Comme Pierre WOLKENSTEIN est présent, il sera peut-être plus à même de présenter le profil du poste. En l'occurrence, c'est déjà le collègue en poste.

**M. WOLKENSTEIN** — Si vous le souhaitez. C'est clairement un poste de PR en discipline CNU 91. Je vous rappelle qu'il y a trois types de CNU en santé créés en 2019 : 91, 92 et 93. La 91 correspond à la réadaptation, la 92 aux soins infirmiers, la 93 à la maïeutique. Ces disciplines sont discutées lors de la révision des effectifs, qui constitue une dérogation au Code de l'éducation, dans le cadre d'une négociation directe entre les facultés de santé, le président, et le ministère de l'Enseignement supérieur.

Nous avons initialement demandé la création d'un poste de PR, qui nous a été refusée, et qui a été changé en transformation, c'est-à-dire un re-pyramidage. Le profil du poste correspond simplement à la coordination de l'Institut Universitaire de Kinésithérapie, avec une promotion du collègue actuellement adjoint de Pierre PORTERO, qui part à la retraite en février 2026. Son profil de recherche est rattaché à l'EA EPIDERME, une unité d'épidémiologie clinique. Je

crois avoir répondu à vos questions. S'il y en a d'autres, je suis prêt à y répondre.

Et le terme juridique, ou en tout cas le terme consacré, c'est « susceptible d'être vacant ». C'est le terme usuel dans les révisions d'effectifs santé : le poste est libéré pour être repris ensuite par la même personne. C'est ce qu'on appelle « susceptible d'être vacant ».

**M. LEVREL** — Merci.

**M. GILBERT** — Dans le cadre des dialogues avec la tutelle sur les postes santé, la règle de droit est que, lorsqu'il s'agit de postes de type UH, ce n'est pas voté au Conseil d'administration. C'est tout à fait conforme aux règles. En revanche, pour les postes de PR ou de MCF, cela passe au CA. C'est une obligation. D'ailleurs, si vous le soumettez au CA aujourd'hui, c'est bien pour respecter le cadre juridique. Le problème, c'est que vous le soumettez au CA sans être passé par le CAC ni par le CSA. La question est : pourquoi ?

**M. BERNARDINO** — Nous avons eu la révision des effectifs très tardivement.

**M. WOLKENSTEIN** — Oui. Je crois que d'ailleurs, ça passe au CAC incessamment sous peu. Mais pour respecter les délais, c'est-à-dire la capacité à nommer l'individu avant la fin de 2025, il faut que cela passe aujourd'hui. Sinon, nous tirerons les conséquences juridiques : nous ne pourrions pas bénéficier de cette révision des effectifs. Et on verra si le ministère, dans sa grande sagesse, nous accorde quelque chose l'an prochain, ce qui n'est pas évident, puisqu'on nous promet une année blanche. Et vous savez ce que cela veut dire : blanc veut dire neige, qui veut dire gel.

**Mme CASTELAIN** — Effectivement, d'habitude, ça passe au CAC, surtout pour le profil du poste et la qualification à donner aux emplois. En termes de calendrier, la Faculté de santé a eu le retour du ministère la semaine dernière sur la faisabilité du poste accordé dans le cadre de la révision. On a donc prévu de le faire passer en CAC en septembre, en même temps que la composition du comité de sélection. Sinon, on ne tiendra pas les délais pour une nomination en décembre. Si on passe tout en septembre ou en octobre, ça risque d'être trop tard.

**M. VALLÉE** — J'étais intervenu en CSA concernant une demande de maintien de poste dans une composante qui fait du Sport, à cause d'un enseignant atteint par la limite d'âge dont le poste devait être supprimé. Donc votre poste est remplacé par des contractuels, je ne sais quoi, pour faire des heures au second semestre, etc.

Là, au vu du discours de M. WOLKENSTEIN, très clair, il y a ce fameux nom de cette personne qui fait écho... La question est : est-ce que vous avez récupéré le poste de SESS-STAPS, du départ en retraite en février 2026, pour asseoir... Il y a le nom de ce monsieur qui a été cité ?

**LE PRÉSIDENT** — C'est indépendant. Non, il remplace. Il remplace le poste de... Il y a déjà quelqu'un là. Non, il ne remplace pas...

**M. WOLKENSTEIN** — Je peux répondre très précisément à cette question. Le terme « remplacer », ici, ne veut pas dire que c'est le même poste. Pierre PORTERO part à la retraite, et son poste n'est pas en santé, je vous le rappelle. La direction de l'IUK devient donc vacante du fait de son départ. Il est clair que ce MCF actuel va devenir directeur de l'Institut Universitaire de Kinésithérapie, soit par une voie de l'alternance, soit parce qu'il est seul candidat, ce qui est problématique.

Donc, le poste de Pierre PORTERO ne m'appartient pas et son destin est totalement indépendant, puisque la composante STAPS en dispose. Deuxième élément : l'historique du poste de MCF. Je vous rappelle que l'Institut Universitaire de Kinésithérapie a été créé avec une subvention de la région, en réponse à un appel d'offres. C'est important de savoir que le poste de MCF a été financé par la région d'un point de vue masse salariale, et que, de manière très claire, il est une création vraiment de novo, uniquement par la création habituelle de la révision des effectifs. Cela vous semble inhabituel, mais pour un doyen de médecine, c'est très clairement une habitude complexe fondée sur la négociation. Voilà. J'espère avoir été clair. Et il n'y a pas de visée, si telle était l'arrière-pensée. Il est clair qu'on va se retrouver avec des effectifs en diminution sur cette IUK, et que cela va poser un vrai problème de fonctionnement.

Nous demanderons l'année prochaine la création d'un poste de MCF, probablement dans le cadre de la révision des effectifs de santé, pour assurer le maintien d'une activité normale.

**M. LEVREL** — Juste une explication de vote, puisque je pense qu'on va passer au vote. A priori, les réponses ont été très claires et j'aurais voté pour. Mais, étant donné que, apparemment, le poste n'est pas passé en CSA, et que cela semble nécessaire légalement, je ne peux pas voter une disposition qui pourrait être illégale. Donc, je vais m'abstenir.

**LE PRÉSIDENT** — Ça passera au CSA à la rentrée. Le problème, c'est que là, la révision de l'effectif, dans un contexte qui était complètement délirant, à une semaine près. Après, ça va nous pénaliser, parce que l'année prochaine, il n'y aura plus rien. Donc, là, c'est clair.

**M. LEVREL** — J'ai parfaitement compris les enjeux. Et ça n'en rend pas moins la délibération illégale.

**LE PRÉSIDENT** — Oui, oui, très bien. Si on avait eu le temps, évidemment, ça se serait passé différemment. C'est toujours un peu compliqué d'avoir un repyramidage de masse salariale région... Un repyramidage ESR, c'est quand même déjà une pierre dans une université. On le connaît, ça. Après, oui, c'est un peu baroque. C'est baroque, je suis d'accord.

**M. BERNARDINO** — Changement de procuration noté. Je vous propose de voter la publication de ce poste, qui sera donc une transformation d'un poste MCF existant, et on le fera sous le statut « susceptible d'être vacant », puisqu'il faudra qu'il soit lauréat pour libérer son support, qu'il reprendra ensuite. Je vous propose de passer au vote.

***Le conseil d'administration approuve à la majorité la publication au fil de l'eau d'un poste PR section 91 de profil kinésithérapeute accordé en révision des effectifs santé (transformation de poste) avec 8 abstentions.***

### 2.3 Approbation de la délocalisation des activités de l'INSPÉ actuellement implantées sur le site de Saint-Denis vers les locaux du CNAM

**M. BERNARDINO** — Je vous propose de passer au point suivant, sur le site de Saint-Denis vers les locaux du CNAM. Donc, je vais aller relativement vite sur ce nouveau site. Ces éléments ont déjà été donnés à titre d'information au mois de janvier et au dernier CA par Julien, qui s'excuse de ne pas être présent, car il avait une contrainte familiale. Je vous rappelle le projet tel qu'il est défini, c'est de maintenir les formations de l'INSPE, puisque cela a été reconduit comme cela, et en particulier celles qui sont portées par le site de Saint-Denis, formations professionnelles, et les relocaliser sur un nouveau site pour les accueillir. La date d'effet est le 1<sup>er</sup> septembre 2026 au plus tard. Les conséquences indiquées : des nouveaux locaux avec la particularité et la nécessité d'avoir des plateformes techniques du fait de la spécificité des formations ; et la gestion des ressources humaines à prendre en compte.

La situation présentée en janvier avec les différentes filières présentes actuellement sur le site de Saint-Denis, avec le M1 et M2 qui sont des Masters MEEF classiques et les DU 50 et 100 qui sont les stagiaires ayant réussi les concours et qui suivent une année soit à mi-temps, soit à temps plein, selon qu'ils ont ou non un master MEEF au moment de leur réussite au concours. Donc c'est à peu près 400 étudiants présents sur le site. Les problématiques évoquées à l'époque concernaient l'occupation sans cadre de conventions d'usage avec les ministères, la présence sans cadre du lycée professionnel, dans les locaux dont l'université était porteuse et la responsabilité du président sur les lycéens. Une évolution insuffisante puisque nous avons obtenu un avis défavorable de la commission de sécurité en juin 2024 qui a nécessité d'effectuer des travaux en urgence pour faire lever les réserves et permettre le maintien de l'ouverture du site. Nous avons demandé la fermeture du site à la suite de l'avis défavorable. C'est uniquement parce qu'il y avait les épreuves du bac que le maire a accepté de déroger en nous donnant une prolongation pour effectuer les travaux, en en prenant la responsabilité. Je vous donne quelques éléments chiffrés pour la relocalisation des activités. Le site correspond à 12 000 m<sup>2</sup> pour usage exclusif de l'INSPE, donc UPEC (hors les 6000 m<sup>2</sup> affectés au lycée, le site au total comprend 18 000 m<sup>2</sup>, pour 400 étudiants. C'est l'équivalent de la faculté des Sciences et technologie pour

10 fois plus d'étudiants. Il y a une importante surface d'atelier, dont une partie inutilisée avec un usage difficile pour nous.

Il y a déjà d'autres universités présentes, P8 et P13 avec déjà une offre de formations, donc il sera difficile d'accueillir de nouvelles formations sur le territoire. Est-ce pertinent de développer des formations là-bas avec un territoire déjà bien étendu ?

Des coûts d'exploitation pour lesquels on nous avait demandé des éléments, qui ont été donnés par l'INSPE, puisque c'est un peu particulier : ce sont les IUT et l'INSPE qui gèrent des sites délocalisés. Du coup, c'est eux qui paient les factures, ensuite reprises en charge partiellement par le central. On avait demandé de récupérer les chiffres de la part de l'INSPE : 400 000 euros quasiment en 2022 à 700 000 euros en 2024 à cause d'une partie des travaux. Cette partie des travaux a été prise en charge par l'INSPE et une autre par la direction du patrimoine qu'on ne voit pas apparaître dans les charges. Cela rentre dans la maintenance globale de l'université. C'est un site qui nous coûte en charges récurrentes plus de 500 000 euros par an. Et ça ne va pas s'arranger, puisque vous avez vu que les coûts de l'énergie ne vont pas baisser.

**M. VALLÉE** — C'est hors refacturation au lycée. Est-ce qu'on ne peut pas refacturer ?

**M. BERNARDINO** — C'est la part qui est hors « facturation » au lycée, tout en sachant qu'il occupe 6000 m<sup>2</sup>. L'extrait de la note qu'on avait donnée commençait à être un peu ancien et datait de 2020 sur le projet Aubervilliers. Donc on peut contester les chiffres, mais entre 2020 et 2024, le coût de la construction n'a pas vraiment baissé, bien au contraire. Donc, si on faisait une réévaluation du site INSPE... Avec la problématique également qu'il s'agit d'un site occupé aussi par des lycéens, pour lequel il serait compliqué, de toute façon, d'effectuer des travaux avec le lycée présent. Deuxième inconvénient aussi d'avoir le lycée, cela nous a été rappelé par la région Île-de-France : la région ne peut pas effectuer des travaux côté lycée puisque le lycée est imbriqué dans notre établissement. Donc, y compris la région, ne peut pas intervenir sur le bâtiment.

Au niveau du personnel, la quantité de personnel pour les différentes catégories : 18 agents BIATSS affectés sur la partie INSPE/UPEC du site, 38 enseignants permanents à temps plein ou partiel. L'organigramme actuel

représente un peu les typologies de la partie administrative. On retrouve des postes liés à la direction du site et on trouve des postes liés à la gestion du site : 2 agents d'entretien, 2 agents d'accueil, ceux liés à la logistique et ceux en informatique et audiovisuel qui sont là pour la partie patrimoniale du site. Et les agents liés à l'aspect pédagogique : la scolarité, ou la préparation des salles de TP. Ainsi, 18 agents sont répartis de cette manière actuellement. On rappelle que nous ne faisons pas un organigramme des personnes, mais un organigramme des fonctions. Les agents seront traités individuellement. Aujourd'hui, il s'agit de présenter les fonctions présentes sur le site, indépendamment des personnes qui les occupent.

Selon le projet de relocalisation qui a été dévoilé par le VP Patrimoine, nous gardons une seule option, c'est-à-dire que, pour l'année 2025-26, nous travaillerons exclusivement sur ce scénario. Il n'y aura pas de deuxième scénario en parallèle. Si jamais ce scénario ne pouvait pas se faire, comme l'indiquait le Président, il n'y aurait pas de plan B pour la rentrée 2026. On resterait sur le site de Saint-Denis actuel. Le plan B serait activé pour la rentrée 2027. On ne va pas créer d'angoisse, on ne travaille pas sur 2 sites. Ce scénario nous paraît plausible et nous aimerions le voir aboutir. Néanmoins, on ne présage pas non plus de ce qui peut se passer pendant un an. Restons prudents.

Le site est donc celui du CNAM, à Saint-Denis, ce qui permet d'éviter des problématiques. L'ensemble des équipes pourrait basculer et garder un seul site unique. Nous n'aurions pas d'éparpillement des équipes. Le site se trouve à deux stations de RER du site actuel, donc à proximité, pour le personnel. Le site est très bien desservi par les transports en commun, même mieux desservi que le site actuel, ce qui permet aux élèves stagiaires d'avoir de bonnes conditions d'accès au site de formation.

Nous y trouvons deux sites principaux : le site Landy, sur la rue Landy, qui contient la partie formation, les salles de cours et bureaux ; et le deuxième site Synergie 2, qui est dédié aux laboratoires de chimie, à 10 minutes du RER. Les deux sites sont accessibles à pied, d'un site à l'autre en 5 minutes.

Les deux bâtiments ont été présentés la dernière fois. Le bâtiment Synergie 2, qui contient exclusivement des plateaux de chimie. Le bâtiment Landy qui comprend en réalité deux bâtiments Landy 1 et Landy 2. Le premier est un peu plus ancien. Le Landy 2 a été inauguré, il y a moins d'un an, et c'est dans ce bâtiment qu'on nous a proposé des espaces.

Le site du CNAM a l'avantage d'avoir une architecture très ouverte avec des espaces végétalisés très lumineux, qui se différencie du site actuel où se trouvent les équipes.

La partie importante pour les étudiants et l'accueil des stagiaires comprend des espaces communs et cafétérias. Ils seront des espaces partagés à l'ensemble des usagers du site. Deux amphithéâtres de petite capacité de 64 places sont aussi présents.

Sur place, on a déjà une quarantaine de salles de cours classiques, une possibilité de salle de documentation aussi, utilisée en libre accès pour les étudiants. Donc on voit que c'est déjà un site qui contient, du fait de la présence du CNAM, opérateur d'enseignement supérieur, tous les critères d'un établissement d'enseignement supérieur, avec les équipements nécessaires à la formation. On avait demandé à l'INSPE de bien recenser les besoins pour pouvoir les faire remonter. On a vérifié que ça ne posait pas de difficultés majeures pour eux actuellement. Et donc, ça ce sont les besoins actuels remontés par l'INSPE sans présumer des besoins futurs.

Comme nous l'avons déjà évoqué, le CNAM dispose actuellement d'environ 12 000 m<sup>2</sup> de surface, pour un effectif présent aujourd'hui de l'ordre de 400 à 500 étudiants. Il s'agit donc d'un site sous-utilisé. Les collègues de Paris intra-muros n'ont pas souhaité se déplacer vers le site de Saint-Denis lors de la création du second bâtiment, ce qui ouvre une possibilité d'implantation pour nous. Ce qui a été majoritairement ciblé, c'est une moyenne de 14 salles de cours utilisées par demi-journée, avec une possibilité ponctuelle de monter jusqu'à une vingtaine de salles. Parmi ces 14 salles, certaines ont de petites capacités et sont adaptées à des groupes de 12 à 14 étudiants, ce qui correspond aux parcours existants.

Un autre élément positif est la présence actuelle de laboratoires de chimie sur le site Synergie 2. Compte tenu du besoin exprimé en laboratoires de chimie, cela ne devrait pas poser de difficulté au CNAM, car il s'agit d'environ 50 à 80 demi-journées par an à mutualiser. Il y a également la présence de l'école d'ingénieurs EICNAM sur place, ce qui constitue un atout, puisque cela signifie qu'il existe déjà des plateformes techniques dans les domaines des sciences de l'ingénieur et des STI. Deux laboratoires sont déjà fonctionnels sur place. D'autres laboratoires à Paris intra-muros ont été conservés, bien que peu utilisés. À la rentrée 2025, deux nouveaux laboratoires de sciences de l'ingénieur et STI devraient être livrés pour le CNAM. Cela signifie qu'à la

rentrée 2026, nous disposerons déjà de quatre laboratoires pour les filières SI et STI.

Nous avons néanmoins signalé qu'il manquait un laboratoire « courant fort », domaine pour lequel aucune infrastructure n'est actuellement en place. Lorsqu'un tel besoin se présente, ils utilisent les laboratoires situés à Paris intra-muros. Ils n'ont donc pas vu la nécessité de créer un laboratoire dédié à ce domaine sur site. On en discute.

Concernant les bureaux disponibles, l'espace qui nous est proposé comprend environ 800 m<sup>2</sup> de bureaux tertiaires, ce qui permettrait d'accueillir l'ensemble des équipes administratives et pédagogiques de l'INSPE. L'un des avantages de ce site est que tout le personnel de l'INSPE serait réuni sur un lieu unique, permettant une meilleure identification et évitant leur dispersion. Trois très grands bureaux ont été identifiés dans le couloir, pouvant parfaitement être transformés en salles de TD pour de petits effectifs, de 12 à 14 étudiants. Cela offrirait déjà donc trois salles de petit format disponibles dans le même couloir que les bureaux.

Les salles de cours en orange à proximité sur le plan ne seraient pas spécifiquement dédiées à l'INSPE, car l'objectif est que les espaces tertiaires soient affectés aux affectataires (CNAM ou UPEC), tandis que les salles d'enseignement seraient mutualisées entre les différents utilisateurs du site. Cela permettrait une plus grande souplesse d'utilisation, en fonction des pics d'activité des uns et des autres. Je rappelle que le site dispose d'une quarantaine de salles, principalement utilisées pour des formations en alternance, avec une utilisation variable selon les périodes.

Il reste la question de l'utilisation des plateformes et des aménagements à prévoir, sachant que la cible est la rentrée 2026 (et pas 2025), ce qui laisse une année pour organiser la planification avec les acteurs concernés.

Concernant l'organisation, un organigramme cible a été demandé pour permettre le bon fonctionnement pédagogique sur place. Il est prévu de maintenir la responsable de site, qui assure le lien avec les équipes pédagogiques. La coordination pédagogique est bien sûr maintenue, puisqu'il s'agit d'un site d'enseignement. Il nous a également été demandé, en lien avec la DRH, de renforcer cette direction de site avec une assistante de direction, afin de fluidifier la partie administrative et de dégager la coordinatrice pédagogique de certaines tâches, notamment pour les parties mutualisées avec le CNAM. Le maintien des deux gestionnaires pédagogiques pour assurer

le bon suivi des formations, tout comme les trois techniciens de laboratoire, indispensables pour les salles spécialisées.

Une coordination avec les techniciens déjà présents sur le site du CNAM est prévue afin de garantir un bon fonctionnement commun. Le technicien informatique de proximité est également maintenu, car les postes informatiques des agents UPEC restent gérés par la DSI UPEC. En revanche, le matériel des salles de cours informatiques sera géré par le CNAM, qui en a déjà la charge.

Sur le plan budgétaire, les discussions ont porté sur la participation aux charges du site. Le CNAM cherche un partenaire pour occuper le site et en partager les coûts. Les 800 m<sup>2</sup> dédiés seraient à 150 € le m<sup>2</sup>, représentant une enveloppe de 120 000 € par an pour l'UPEC. Ce chiffrage est simple, car les mètres carrés sont clairement identifiés. Concernant les salles mutualisées, le coût variera en fonction de l'usage réel, mais il ne devrait pas dépasser 150 000 €, ce qui équivaut à l'utilisation d'environ 1 000 m<sup>2</sup>. Sachant qu'une salle de cours mesure environ 50 m<sup>2</sup>, cela représenterait une vingtaine de salles, soit presque la moitié du site. Cette enveloppe semble suffisamment élevée.

Quelques éléments techniques doivent être précisés : certaines tables spécifiques, coûteuses (environ 2 500 € pièce), devront être achetées, à raison de six unités. Le principal déménagement concernera le matériel technique, les autres salles étant déjà équipées en tables et chaises. Il s'agit donc d'un déménagement modéré, de proximité, qui permettra aussi de faire un peu de tri dans le matériel non utilisé depuis longtemps. Nous avons estimé que ce déménagement pouvait être réalisé de manière très raisonnable, avec peu de travaux nécessaires.

Enfin, concernant le calendrier, il a été demandé que le scénario soit validé au CSA et au CA, pour que les démarches officielles puissent être enclenchées. Les rectrices ESR et de Créteil ont déjà été prévenues officiellement au mois de décembre. Cela a été validé au CA du 24 janvier pour avancer avec les tutelles aussi et le CNAM. Nous avons prévenu la DGESIP, la région Île-de-France et le recteur de l'académie de Créteil. Nous n'avons que des feux verts. Ils trouvent que c'est une très bonne idée de tout réunir sur le même site.

Comme c'est un bâti Etat, ce n'est pas une convention de location. Nous participerions aux charges liées au bâti. Une convention est en cours de finalisation : il ne s'agira pas d'un bail classique, mais d'un accord de

participation aux charges. Il pourrait s'agir d'une convention d'occupation mixte partagée, avec une intégration dans la CDU du CNAM pour sécuriser et pérenniser l'usage des locaux par l'UPEC. Il faut avancer sur les tutelles. Ce projet nécessitera également un passage en commission au sein du CNAM, ce qui explique la nécessité d'avancer sur sa validation. Il y a la question du réaménagement lors du déménagement, mais c'est pour la rentrée 2026. Il est essentiel que les équipes commencent à se rencontrer dès maintenant afin de favoriser les échanges et la collaboration entre les deux équipes.

Nous avons un organigramme cible. Un accompagnement RH individuel sera mis en place, mais aucun licenciement n'est prévu, ce point ayant été clairement confirmé en CSA et aujourd'hui. L'organigramme cible présenté est donc une base de travail stable pour assurer la réussite du projet.

On a d'ailleurs constaté qu'un certain nombre de collègues étaient demandeurs de formations. Ils seront donc accompagnés dans cette démarche, notamment pour les formations des opérateurs de maintenance, certains souhaitant se former à l'électricité, par exemple, afin de faire évoluer leurs missions. On sera attentifs aux opportunités qui pourraient les intéresser. Par ailleurs, des opérateurs logistiques ont déjà exprimé le souhait d'être mutés vers le campus centre. Là aussi, nous les accompagnerons autant que possible dans ces démarches, afin qu'ils puissent trouver une solution adaptée. Il n'y aura pas d'abandon ni de mise à l'écart. Et si jamais certains collègues ne trouvent pas immédiatement un nouveau poste qui leur convient, ils seront maintenus sur le nouveau site en attendant qu'un accompagnement suffisant puisse être mis en place pour eux.

**LE PRÉSIDENT** — Je propose qu'on avance sur le dossier. Il est 13 heures.

**M. LEVREL** — Merci. Je vais commencer par la question des ressources humaines, puisque c'est, en fait, la plus importante. Il faut prendre un petit peu de temps pour en discuter puisqu'il s'agit quand même de délocaliser un site de l'université, ce n'est pas une question anecdotique. Je suis désolé s'il faut patienter un peu pour la réception qui suivra à l'occasion de ton départ en retraite. Oui, de la fonction de président, qui, je crois, est liée à ton départ en retraite ou à l'atteinte de la limite d'âge

**LE PRÉSIDENT** — Je ne pars pas à la retraite.

**M. LEVREL** — Peu importe ; disons, les festivités prévues à la suite de ce CA.

**LE PRÉSIDENT** — Nous avons discuté de ces questions en CSA.

**M. LEVREL** — Vous avez formulé un certain nombre d'engagements. Il faut à mon sens les affirmer très clairement, qu'ils soient écrits dans le PV sans « inaudible ». Sur l'organigramme cible, par rapport à l'organigramme actuel, il y a 11 fonctions qui disparaissent. J'ai entendu l'assurance que les agents concernés ne seront pas licenciés, quelles que soient les circonstances, c'est-à-dire même, en cas de refus des propositions alternatives. Est-ce bien confirmé ?

**LE PRÉSIDENT** — La réponse est oui, c'est bien cela.

**M. LEVREL** — Ensuite, Amilcar a indiqué que le fait que le site soit à Saint-Denis ne posait pas de problème aux agents, puisque ça restait dans la même ville. Mais ces 11 agents, rien ne garantit qu'ils y resteront, car ils ne seront, a priori, pas transférés au CNAM. Donc, deuxième garantie : si aucune fonction ne leur est retrouvée dans l'UPEC, que ce soit en termes de poste ou de localisation, ils seront alors transférés sur le nouveau site.

**LE PRÉSIDENT** — La réponse est également oui.

**M. LEVREL** — Même en surnombre par rapport à l'organigramme ?

**LE PRÉSIDENT** — Oui.

**M. LEVREL** — Merci. Vous avez également dit que, si le projet n'aboutit pas, le déménagement sera ajourné d'au moins un an,

**LE PRÉSIDENT** — Absolument, la réponse est oui. Car le plan A, c'est bien celui-là. Il n'y a pas deux plans en parallèle. Celui-ci est engagé, donc on a quand même quelques assurances au niveau du rectorat.

**M. LEVREL** — Très bien. Par conséquent, j'aimerais que l'article 3 de la délibération soit réécrit légèrement. Actuellement, il est écrit : « le CA décide de prendre acte des engagements de l'établissement à poursuivre, en lien avec les représentants », une phrase assez générale. J'aimerais que les engagements pris ici oralement y soient explicitement intégrés. Par exemple : « Article 3 — Le CA prend acte des engagements de l'établissement : à maintenir l'emploi pour tous les agents, y compris ceux dont les fonctions disparaissent, au besoin en les transférant en surnuméraire par rapport à l'organigramme cible ; »

**LE PRÉSIDENT** — La réponse est oui.

**M. LEVREL** — Merci. « que si le projet présenté de relocalisation du CNAM n'aboutit pas, la relocalisation sera différée d'au moins un an. »

**LE PRÉSIDENT** — La réponse est aussi oui.

**M. LEVREL** — Il faudrait donc que ce soit écrit dans la délibération. Et une dernière remarque : dans les visas de la délibération, il est écrit : « Vu les présentations réalisées devant le conseil d'administration et les échanges intervenus lors des réunions d'information et de concertation avec l'INSPE ». Or, le CA n'a pas connaissance du contenu de ces échanges avec l'INSPE. Je ne sais donc pas s'il est pertinent de les faire figurer ainsi.

**LE PRÉSIDENT** — En tout cas, ces échanges ont bien eu lieu.

**M. LEVREL** — Je le sais bien. Mais « vu les échanges intervenus »... Nous n'en avons pas connaissance.

**LE PRÉSIDENT** — On peut le citer.

**M. LEVREL** — Par ailleurs, j'ai aussi quelques remarques sur le contenu du diaporama final, car il comporte des erreurs. Il faudrait qu'elles soient corrigées dans le projet en cours d'instruction. Il y a, par exemple, des erreurs sur les effectifs actuels. Concernant le coût estimé à 42 millions, il est précisé dans la diapositive que « la poursuite de l'activité sur le site serait soumise à

une mise en sécurité et accessibilité évaluée à 1,8 million, le coût de mise en œuvre des rénovations énergétiques est de 5,6 millions. Le coût global est donc de 42 millions. » Chez moi, 1,8 plus 5,6, cela ne fait pas 42 millions. Ce nombre est fantaisiste.

**LE PRÉSIDENT** — Il n'est pas fantaisiste. Pour le moment, Paris 13 et Paris Nord n'ont pas un sou. L'aide de l'État n'est pas prévue. Paris 13 installerait l'IUT et laisserait la halle SNCF à disposition, le projet est en délibération avec Sorbonne Paris Nord, et avec la région potentiellement intéressée par la reprise du lycée.

**M. LEVREL** — Une dernière remarque importante : dans les besoins exprimés, il était clair qu'il fallait deux laboratoires de sciences physiques. Les activités sont différentes, donc soit on a deux laboratoires, soit un seul suffisamment grand pour accueillir 20 personnes, avec des paillasses équipées en eau et en électricité, ce qui est en général incompatible. C'est une nécessité, car ce n'est pas équivalent d'avoir deux laboratoires pour 18 demi-journées ou un seul pour 36 demi-journées.

**LE PRÉSIDENT** — On entre là dans un travail plus technique.

**M. LEVREL** — Mais c'est important de signaler que les besoins exprimés dans la diapositive ne sont pas suffisants pour que le projet aboutisse.

**LE PRÉSIDENT** — Il faudra la rajouter, il n'y a pas de problème.

**M. VALLÉE** — Juste un commentaire : quand le projet CNAM est apparu il y a 3, 4, 5 semaines...

**LE PRÉSIDENT** — Le projet CNAM est plus ancien que ça.

**M. VALLÉE** — Oui, vous l'aviez en tête, mais il n'avait pas encore été présenté.

**LE PRÉSIDENT** — À un moment donné, il faut éviter de dire aux collègues : « vous allez à Aubervilliers, ou ici », puis, finalement non, « vous irez là », et puis finalement non plus... Cela crée de l'instabilité.

**M. VALLÉE** — Vous avez jugé ce projet intéressant, d'autant plus avec les partenariats envisagés avec le CNAM. Je me souviens qu'une assemblée s'est tenue à ce sujet, et je me félicite qu'un accord a été signé avec la directrice du CNAM, très récemment.

**LE PRÉSIDENT** — Hier.

**M. VALLÉE** — La partie collaboration avec le CNAM et la santé...

**LE PRÉSIDENT** — Mais ce n'est pas de la santé. Ça passe par l'État qui affecte. Ils sont intéressés par de nombreuses choses. C'est un signal affiché qu'on se serre la main. C'est comme si l'on officialisait la collaboration avec le CNAM. Je suis d'accord avec toi. D'ailleurs, Isabelle Prat nous a bien précisé que c'est l'État qui pilote tout cela, car le bâtiment est propriété de l'État. Donc, ce n'est pas le CNAM en tant que tel qui décide.

**M. VALLÉE** — Le CA aura un mot du recteur indiquant que...

**LE PRÉSIDENT** — Oui. Merci. Autre question ?

**Mme CHEVALIER** — Je voulais simplement m'assurer que la délibération qu'on va voter comporte bien un article 3 modifié, conformément à ce que Lucas a proposé. Trois éléments auxquels le Président a répondu « oui », « oui », « oui ». Donc je vérifie, ceinture et bretelles, comme on dit.

**M. BERNARDINO** — On vote pour une relocalisation sur le site du CNAM. Si ce site n'est finalement pas retenu, cela signifie qu'il n'y aura pas de plan B. La délibération ne porte que sur ce site, à l'adresse indiquée. Donc, si le projet ne se fait pas, il n'y a pas de deuxième plan caché. Ce n'est pas une manœuvre.

**Mme CHEVALIER** — Et concernant le personnel ?

**LE PRÉSIDENT** — Oui, bien sûr. Il faut aussi tenir compte de l'impact humain. On le notera au procès-verbal, pas de souci.

**Mme CHEVALIER** — Et dans la délibération aussi ?

**LE PRÉSIDENT** — Oui, bien entendu. Dernière question.

**Mme GROISARD** — Romane GROISARD. Une simple interrogation d'ordre matériel : je ne connais pas précisément le site de Saint-Denis. Il me semble que l'INSPE est situé place du 8 mai. Vous avez dit que la délocalisation n'est pas d'ampleur, car il y a un arrêt de RER. Mais en consultant Google Maps, j'ai vu que le site du CNAM, à savoir Synergie 2, 10 rue de la Procession à Saint-Denis, et le bâtiment Landy ne sont pas si proches. Cela prendrait 42 minutes pour y aller.

**LE PRÉSIDENT** — Ce n'est pas ce qu'on a dit.

**M. BERNARDINO** — On ne change pas de ville, certes, mais il y a bien 40 minutes entre les deux sites. Contrairement à ce que certains ont pu dire, le site n'est pas si bien desservi. Aller du RER jusqu'au site du 8 mai, par exemple, n'est pas pratique. En revanche, le nouveau site proposé, celui du Landy, est nettement mieux desservi pour les usagers. Il ne s'agit pas d'aller de l'un à l'autre. Il s'agit de n'aller que sur un seul site qui est bien plus accessible que le site actuel. Je conçois qu'on passe du nord au sud, ce n'est pas juste à côté, mais on reste dans la même commune.

**Mme GROISARD** — Non, simplement, ce que je voulais dire, en fait, c'est qu'il y a des personnes qui, je pense, se sont inscrites dans cette formation, et sur la plaquette, il est bien indiqué que c'est à la place du 8 mai 1945. Si le projet démarre pour l'année universitaire 2025-2026, certaines personnes vont quand même se retrouver à 40 minutes à la rentrée.

**M. BERNARDINO** — Oui, c'est pour la rentrée 2026 donc. Ça n'impactera que l'année universitaire 2026-2027. Pas changement de procuration. On vote.

***Le conseil d'administration approuve à la majorité la délocalisation des activités de l'INSPE actuellement implantées sur le site de Saint-Denis vers les locaux du CNAM avec 1 abstention.***

## **Points non soumis à discussion**

### **1. FORMATION ET RECHERCHE**

#### **1.1 Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires (3ème vague)**

**M. BERNARDINO** — Il y a différents points non soumis à discussion. Cela a été indiqué par le président de la commission des moyens pour l'approbation des CU DU des dernières vagues avec des changements et des réajustements sur les annexes financières proposés. Une approbation des admissions en non-valeurs qui avaient déjà été faites la dernière fois.

### **2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES**

#### **2.1 Approbation des admissions en non-valeur**

**M. VALLÉE** — Pouvez-vous indiquer le montant des admissions en non-valeur ? Pour celui à un million, il y a quand même un questionnement. Je veux bien que ça date, mais enfin... On dit que l'UPEC n'a pas d'argent. On va être en année blanche, comme la neige. En année de renégociation du Rifseep.

**LE PRÉSIDENT** — Je te communique une information de marin : c'est quand il y a la tempête qu'il faut hisser les voiles aussi afin de profiter du vent.

**M. VALLÉE** — Faut pas laisser les matelots sur le bord du quai. C'est le capitaine qui quitte le navire.

**LE PRÉSIDENT** — Le capitaine quitte le dernier.

**Mme DUROU** — Ce sont des montants prescrits il y a des années, mais je voulais vous rassurer...

**M. VALLÉE** — À un million, vous ne me rassurerez jamais.

**Mme DUROU** — Si, je vous assure. Ce qui ne passe pas au CA, c'est que, dans l'autre sens, nous avons eu aussi des sommes qui sont rentrées sur les comptes d'avance, qui ne sont pas titrées aujourd'hui, et pour lesquels nous n'avons pas non plus de dossier. Cela rentrera directement dans le fonds de roulement pour 1,5 million.

**M. VALLÉE** — Donc il n'y a pas eu d'erreur ?

**Mme DUROU** — On ne sait pas. Nous n'avons pas de dossier. Je ne peux pas recouvrer des sommes pour lesquels nous n'avons pas de dossiers et qui sont prescrites depuis des années. Ce n'est pas possible.

**M. VALLÉE** — J'ai obtenu des informations par des personnes bien informées, et il y a eu des dossiers un moment donné, des espaces de partage, etc. Il y a peut-être eu un couac. Mais une note à un million, plus les 150 000 euros du CA précédent, cela commence à faire beaucoup.

**LE PRÉSIDENT** — Un petit million, ce n'est rien du tout.

**M. VALLÉE** — Depuis votre mandat, on en a fait des...

**LE PRÉSIDENT** — Ah ! Nous avons dépensé plus de 100 millions d'investissements pour l'immobilier. Il en reste 60 à dépenser. C'est bien.

**M. VALLÉE** — La maison des personnels à financer, j'espère. La renégociation du Rifseep...

**LE PRÉSIDENT** — Soyons satisfaits de ne pas être comme d'autres universités que je vois régulièrement, qui sont à l'os. Nous avons des voiles tendues.

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

**3.1 Approbation des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives (PCA) et à la prime pour responsabilité pédagogique (PRP) pour l'année universitaire 2025-2026 ainsi que des taux minima d'attribution de ces primes (2nd degré et HU)**

**M. BERNARDINO** — Ensuite, nous avons l'approbation des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives (PCA) et à la prime pour responsabilité pédagogique (PRP). Mais il n'y a pas de changements, c'est un vote annuel. Un point a été rajouté sur les RH qui avait été demandé par les administrateurs : des correctifs sur la charte, dont le fameux ajout de l'article qui avait été demandé. Et les contrats et conventions.

**3.2 Approbation du correctif apporté à la charte du temps de travail**

**Mme FLEURY** — Juste sur le point d'intégration du correctif. On ne peut que se réjouir que l'UPEC ait finalement consenti à appliquer en 2025-26 la circulaire de 2002.

**LE PRÉSIDENT** — Merci Murielle.

**M. VALLÉE** — La circulaire du temps de travail, on aura le plaisir de la revoir en 2026, à la sortie du décret sur les congés.

**LE PRÉSIDENT** — Exactement. Avançons. Faisons tout voter.

**M. BERNARDINO** — Pas de changement de procuration. Sur l'ensemble des points non soumis à discussion : qui vote contre ? Procuration contre ? Abstention ? Procuration abstention ?

***Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les points non soumis à discussion.***

#### **4. CONTRATS ET CONVENTIONS**

##### **4.1 Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université**

#### **5. QUESTIONS DIVERSES**

**LE PRÉSIDENT** — Il y a deux motions.

**M. BERNARDINO** — Questions diverses, Lucas.

**M. LEVREL** — La question diverse est à votre demande. Il ne faut pas la zapper. Amilcar m'a demandé de rappeler les demandes que j'avais formulées et qui n'avaient malheureusement pas été notées. On peut donc les noter maintenant. Il y avait une demande pour organiser une formation des élus sur les questions comptables, qui est pendante. Et puis, la demande principale, c'était celle de Vèrène CHEVALIER, qui demandait la communication des courriels évoqués dans l'article de Libération, concernant ce qu'on pourrait appeler « l'affaire Thalès ». Un certain nombre de courriels qui mettent en cause l'université. Il est donc utile d'avoir communication de ces éléments pour savoir s'il y a vraiment quelque chose à reprocher à l'université ou non.

**LE PRÉSIDENT** — Merci. On prend note. Je vous propose de passer aux motions. Je pense qu'on va aller assez vite, sinon on va retomber dans des discussions longues. Il y a une motion. Je suis partisan. La motion sur le soutien à l'accueil, etc., donc une motion académique. C'est la seule proposition à soumettre au vote. Ce n'est pas la version 1 longue. Sur la situation humanitaire, je suis assez d'accord. Sur l'autre motion, moi, je suis d'accord. Vous avez vu le texte. Cependant, dire « s'oppose fermement », ça ne sert à rien. Peut-être mieux « s'inquiète », ou quelque chose comme ça. Car, pour le moment, rien n'est écrit. C'est un projet de loi, et on ne sait pas si...

**Mme CHEVALIER** — Oui, c'est quand même un projet de loi. Et juste un petit rappel de ce qu'avait dit le président tout à l'heure, et qu'on a oublié : c'était la menace sur les droits de scolarité, qui allaient augmenter. Et à juste titre, vous l'avez rappelé, c'est clair que c'est un des projets.

**LE PRÉSIDENT** — Il n'est pas encore en débat dans le projet de loi. Mais on ne peut pas non plus dire que la baisse des budgets ou que la LPR ne sera pas revue. Il faut rester prudents. Restons sur ça. Je propose cette formulation : « s'inquiète fortement » ou « vivement » de ce projet de loi. Est-ce que vous êtes d'accord ? Je propose qu'on y aille, dans cet esprit. Certains pourront s'abstenir.

**M. LEVREL** — Je ne trouverais pas absurde que l'université s'oppose à ce que des établissements privés se voient octroyer le droit d'attribuer des diplômes, etc.

**LE PRÉSIDENT** — Pour le moment, on n'a rien. Je veux bien qu'on s'inquiète du projet, car aujourd'hui, le gouvernement n'arrive pas à faire passer grand-chose à l'Assemblée, qui est en suspension permanente, voire gazeuse. Donc je propose de garder : « s'inquiète fermement de ce projet de loi ». Je pense que ça peut satisfaire tout le monde. Je vous propose de voter : qui s'oppose ? Procuration qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Procuration qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci.

***Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la motion relative au projet de loi « de modernisation et de régulation de l'enseignement supérieur ».***

Deuxième motion : je vous propose de passer à la motion sur la situation humanitaire, sans entrer dans la forme longue. « Nous, membres du conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil », alors je pense que certains ne prendront pas part au vote, « considérons que la situation humanitaire actuelle dans les territoires palestiniens est extrêmement alarmante et préoccupante sur le plan politique, en particulier dans la bande de Gaza. Les attaques du Hamas le 7 octobre ont fait 750 victimes civiles israéliennes et étrangères, 400 victimes militaires et 152 otages. Ces attaques largement condamnées par la communauté internationale ont entraîné une grande vague de solidarité à l'égard des victimes à travers le monde. Mais la riposte indiscriminée menée en réponse à cette attaque par l'État d'Israël dans la bande de Gaza a fait au minimum 55 000 morts et plus de 130 000 blessés,

dont plus de 25 % d'enfants dans les deux cas, selon les chiffres de l'UNICEF, traduisant un mépris des conventions internationales et des droits humains par l'État d'Israël.

De son côté, la Cour internationale de justice a conclu en janvier à un risque de génocide dans la bande de Gaza et a exigé en vain d'Israël des mesures conservatoires afin de prévenir ce risque. »

Moi, je ne suis pas opposé à cela. Ensuite, « ainsi, à la lumière de ces éléments, nous exigeons un cessez-le-feu immédiat », je suis d'accord, « un corridor humanitaire », je suis d'accord également. Concernant « la reconnaissance de l'État de Palestine par la France », ce n'est pas notre rôle. Je l'ai déjà dit, ce n'est pas du ressort du CA.

En revanche, « le développement ou l'amplification de l'accueil des étudiants et étudiantes de Palestine », oui, je suis d'accord. « La solidarité avec la communauté universitaire palestinienne, notamment via les programmes PAUSE et UXIL », je suis aussi d'accord.

Est-ce qu'on part là-dessus ? Certains ne prendront pas part au vote, c'est noté, comme c'est le cas pour le conseil régional, la ville de Créteil et le département 77, car ils n'ont pas mandat pour se prononcer. C'est exprimé. Moyennant quoi, il reste tous les autres. Si vous êtes d'accord, on supprime la mention sur la reconnaissance de l'État par la France. Y a-t-il des questions, des remarques ?

Je vous propose de passer au vote. Qui s'oppose ? Procuration qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Procuration qui s'abstient ? Merci. Je marquerai bien que certains ne prennent pas part au vote. Ce sera noté dans le compte rendu. Merci au CA, il y a un CA restreint.

***Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la motion relative à la situation humanitaire et politique au Proche-Orient.***

***Les personnalités extérieures non pas pris part au vote.***

*Le conseil d'administration est clos à 13 h 35.*